



Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**
NEUVIEME SESSION
Documents officiels

SOMMAIRE

Page

Point 9 de l'ordre du jour:	
Ouverture de la discussion générale.....	17
Discours de M. Pearson (Canada), de M. Maza (Chili) et de M. Dulles (Etats-Unis d'Amérique)	

Président: M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

DISCOURS DE M. PEARSON (CANADA), DE M. MAZA (CHILI) ET DE M. DULLES (ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

1. M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord féliciter M. van Kleffens de sa nomination à la présidence de l'Assemblée; pour notre part, nous n'avons qu'à nous en réjouir. N'étant qu'un homme, M. van Kleffens ne sera sans doute pas en mesure, comme il l'a reconnu d'ailleurs lui-même, de s'acquitter de sa tâche avec le charme de la distinguée Présidente à laquelle il succède; mais je suis convaincu qu'il suivra l'exemple qui lui a été donné par Mme Pandit et qu'il conduira nos débats de manière efficace et impartiale, et avec une fermeté empreinte d'amabilité.

2. La présente Assemblée est notre neuvième réunion annuelle, et nous sommes venus des quatre coins du monde pour discuter et essayer de résoudre les problèmes internationaux, dans l'espoir — trop souvent déçu — de pouvoir amener ainsi un relâchement de la tension internationale et faciliter le progrès de l'humanité.

3. Comme toutes les autres institutions humaines, l'Organisation des Nations Unies est en voie de créer ses propres traditions et de mettre au point ses propres techniques. Elle a connu des succès et des échecs. Peut-être a-t-on attaché une importance démesurée aux échecs, qui en réalité sont moins ceux de l'Organisation en tant qu'institution que ceux des peuples et des gouvernements qui en font partie.

4. Cette année encore, nous retrouvons plus d'un visage familier. Ce seul fait dénote une certaine continuité dans la représentation des Etats Membres, et cette continuité même peut constituer pour nous une source de force. D'autre part, nous retrouvons une fois de plus nombre de questions anciennes, dont certaines reviennent depuis trois ou quatre années consécutives. Si cet état de choses peut devenir une source de faiblesse pour l'Organisation, il n'en est pas nécessairement ainsi. L'insécurité politique et économique, l'asservissement de certains pays par des forces étrangères, le refus de reconnaître les droits de l'homme, la soif du pouvoir, l'ignorance et la cupidité créent un ensemble de problèmes fondamentaux de politique internationale que l'on a rarement pu résoudre rapidement ou sans difficultés.

5. Il est donc naturel — je dirais même inévitable — que nous retrouvions à notre ordre du jour un certain

nombre de questions anciennes que j'appellerais "à l'épreuve du temps". Mais il n'est certainement pas souhaitable d'avoir trop de questions de ce genre ou de les maintenir à notre ordre du jour pour de mauvaises raisons ou encore si les résultats ne sont pas satisfaisants.

6. Ce n'est pas en insistant pour qu'une même question soit examinée sept fois en sept ans que la solution s'en trouvera sept fois plus proche. Une telle insistance peut nous éloigner de la solution à laquelle nous aspirons et peut même nuire ainsi à la réputation et à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Il est dangereux d'utiliser, d'année en année, la présente Assemblée et notre ordre du jour pour exercer certaines pressions, sans égard aux circonstances; une semblable procédure peut en effet donner un résultat opposé de celui que nous recherchons et entraîner par la suite l'inscription à notre ordre du jour de questions tout aussi dépourvues d'utilité pratique, destinées à contrebalancer l'effet des mesures antérieures et qui seraient également vouées à l'échec.

7. Indépendamment de cette raison intrinsèque qui nous pousse à accepter nos responsabilités et à faire preuve d'une certaine réserve, il ne faut pas oublier que, dans une assemblée délibérante comme la nôtre, où l'ordre du jour englobe le monde entier, nous devons appliquer un ordre de priorité et garder le sens des proportions lorsque nous choisissons les questions auxquelles il convient que nous consacrons toutes nos ressources.

8. Comme ces ressources, y compris le temps dont nous disposons, sont limitées, il est indispensable, si nous voulons les utiliser d'une manière rationnelle, que nous examinions ce que l'on exige de nous sans perdre de vue nos objectifs essentiels et en tenant compte de l'ensemble du problème fondamental que pose le maintien de la paix dans le monde.

9. Certes, il est exact qu'à l'heure actuelle, le nom même de notre organisation, Organisation des "Nations Unies", indique plutôt une aspiration qu'une réalisation. Mais ce n'est pas là, je pense, un prétexte pour nous laisser aller au cynisme et au découragement. La scission profonde et dangereuse qui divise notre monde n'est pas un fait nouveau dans l'histoire. Ce qui est nouveau, ce sont les conséquences fatales, non seulement pour la paix mais aussi pour l'existence même, que pourrait entraîner cette scission, si elle dégénérait en conflit mondial.

10. Un nouvel effort a été entrepris en vue d'éviter une telle tragédie, dont l'ampleur dépasse presque tout ce que nous pouvons imaginer; ceux d'entre nous qui font partie de la Commission du désarmement se sont efforcés, le printemps dernier¹, d'aboutir à un accord au sujet des dispositions et des garanties grâce auxquelles

¹ Le Sous-Comité de la Commission du désarmement, créé en vertu de la résolution 715 (VIII) de l'Assemblée générale, a siégé à Londres du 13 mai au 22 juin 1954.

il serait possible d'interdire les armes atomiques et de lancer un mouvement général de désarmement. A cette occasion, nous avons constaté, une fois de plus, à notre grand regret, que l'Union soviétique ne semblait pas plus disposée qu'auparavant à accepter un système approprié de surveillance et de contrôle, qui constitue la condition *sine qua non* de tout progrès dans ce domaine. L'Union soviétique a préféré chercher refuge dans une formule à peine différente de la proposition classique qu'elle a présentée d'année en année, suivant laquelle tous les gouvernements devraient commencer par accepter l'interdiction inconditionnelle d'utiliser les armes atomiques, en se fondant uniquement sur le respect de la parole donnée. Si nous pouvions nous contenter de simples assurances verbales, il régnerait dans le monde une confiance mutuelle et une bienveillance telles qu'il serait à peine besoin de conclure des accords de désarmement et que le désarmement même deviendrait inutile. Nous avons appris à nos dépens, par un cruel rappel à la réalité, que nous ne pouvons avoir foi en de simples promesses faites sans le moindre engagement; c'est pourquoi nous sommes obligés de mettre notre confiance en quelque autre procédure. Ainsi, l'Union soviétique et ses amis refusent d'accepter l'assurance solennelle que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord est purement défensive et ne sera jamais utilisée à des fins d'agression. Pourquoi accepteraient-ils donc une simple déclaration par laquelle nous nous engagerions à ne jamais utiliser les méthodes de la guerre atomique?

11. Cependant, il me semble que la réunion tenue à Londres ce printemps n'a pas été inutile: les Anglais, les Français, les Américains et nous-mêmes avons pu établir des bases nouvelles qui devraient permettre de faire des progrès réels, à condition que tous les intéressés témoignent de leur bonne foi et fassent preuve d'un même désir de progrès.

12. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, quelque rassurant que puisse être le fait que les deux camps sont également capables de se détruire, on n'en peut tirer qu'un mince réconfort. J'espère que l'on pourra trouver, avant qu'il ne soit trop tard, des garanties meilleures et plus dignes de peuples civilisés. Les engins thermonucléaires sont trop dangereux, la menace qu'ils constituent pour la présence même de la vie sur la planète est trop grande, pour que les hommes dotés de sens commun, d'où qu'ils soient, puissent consentir sereinement à vivre dans un monde en proie à la division et à la frayeur.

13. Malgré les échecs subis sur la question du désarmement, il est permis d'espérer que des progrès pourront être réalisés dans la voie de la coopération internationale pour que l'énergie atomique soit utilisée à des fins constructives.

14. Parlant à l'Assemblée générale en décembre dernier [470^{ème} séance], le président Eisenhower a fait une importante proposition tendant à créer, sous les auspices des Nations Unies, une institution internationale qui favoriserait le développement des nouvelles techniques atomiques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le peuple canadien juge que cette proposition a une très grande portée, non seulement en elle-même, mais parce qu'elle reconnaît implicitement les principes qui sont essentiels pour obtenir la prospérité et atténuer la menace de guerre dans le monde.

15. Le premier de ces principes est que les efforts déployés pour instaurer la confiance entre les nations au moyen d'entreprises de coopération visant à améliorer la

condition économique et sociale de l'humanité ne devraient pas dépendre entièrement d'accords politiques qu'il est impossible de réaliser tant que cette confiance mutuelle n'aura pas été établie. L'un des premiers enseignements de l'histoire et de l'étude de la nature humaine est certainement que la confiance est une plante délicate dont la croissance et la floraison demandent du temps, et, inversement, que la méfiance est une herbe tenace qu'on ne saurait détruire en se bornant à en arracher la tige. A la lumière de cette vérité, le Gouvernement canadien a noté avec un extrême regret le refus décourageant, de la part de l'Union soviétique, d'examiner ces propositions des Etats-Unis, si ce n'est à des conditions qui se sont déjà révélées inacceptables pour la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

16. Le second principe est que des propositions de coopération aussi importantes pour tous les pays du monde que celles dont il s'agit ici devraient être mises en œuvre, selon l'expression du président Eisenhower, "sous l'égide des Nations Unies" [470^{ème} séance, par. 114]. C'est là incontestablement un cas dans lequel il est impossible de méconnaître notre organisation mondiale.

17. Comme les Etats-Unis et les autres pays libres qui sont directement intéressés aux questions de l'énergie atomique, le Canada estime que même en l'absence, en l'absence regrettable, de la participation soviétique, une institution internationale de l'énergie atomique pourrait être utilement créée, selon les grandes lignes qu'a proposées le président Eisenhower, par les nations désireuses de souscrire à ses buts et d'appuyer son action. Mon pays est à même de coopérer efficacement à l'œuvre d'une institution de ce genre et il le fera avec plaisir. La délégation canadienne espère que la proposition tendant à créer une institution internationale de l'énergie atomique contribuera notablement à libérer l'énergie atomique de son asservissement à des fins militaires et que, à mesure que des nations de plus en plus nombreuses consacreront leurs ressources au problème, les progrès réalisés en vue d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité seront de plus en plus rapides.

18. La coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne peut suffire, par elle-même, à écarter le danger de destruction par les armes atomiques. Mais l'existence même de ces dangers et de certains autres a eu pour effet de déterminer de nombreux gouvernements et des millions d'hommes à recourir à l'Organisation des Nations Unies en vue d'éviter la terrible tragédie de la destruction totale et de créer un monde meilleur que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui.

19. L'évolution des techniques et le progrès de la science nucléaire ont rendu les hommes beaucoup plus directement interdépendants que l'opinion publique ou les gouvernements, dans aucune partie du monde, ne l'ont encore compris. Malheureusement, alors que notre interdépendance ne fait que croître, nous continuons à être divisés. Il est indéniable que si nous ne trouvons pas le moyen de réduire et de concilier ces divergences, elles risquent de nous détruire tous. Naturellement l'Organisation des Nations Unies n'en a que plus d'importance en tant que centre de négociation, de conciliation et d'unité; et par unité, je n'entends pas cette uniformité sans vie qui est l'idéal des régimes totalitaires. Si nous voulons remédier à ces divergences, nous devons d'abord reconnaître leur existence et essayer de les comprendre.

20. En premier lieu, il y a, à mon avis, la division fondamentale qui sépare les sociétés totalitaires et les sociétés libres. Dans les premières, le citoyen n'est que le serviteur de l'Etat; le recours à la force et à l'expansion agressive est un moyen normal de régler les questions internationales, quelque effort que l'on fasse pour camoufler la réalité et créer de la confusion en utilisant les mots "paix" et "coexistence". Au contraire, les sociétés libres, même lorsqu'elles ne peuvent réaliser leur idéal que d'une façon imparfaite, sont fondées sur la doctrine selon laquelle l'homme a des droits et des devoirs supérieurs qui dépassent le cadre des Etats et des gouvernements qu'il a créés afin de placer sa liberté et sa sécurité sous la protection de la loi et de la justice.

21. Nous trouvons ensuite la distinction entre les pays autonomes et ceux dont les populations ne se gouvernent pas encore elles-mêmes. Nombre de personnes pensent, à tort je crois, que cette distinction correspond à celle que l'on fait entre les pays qui administrent des territoires coloniaux, d'une part, et ces territoires, d'autre part. Il est évident, en réalité, que la partie du monde dont les populations ne s'administrent pas elles-mêmes est infiniment plus importante que ne le laisserait supposer cette distinction. Un peuple gouverné par un dictateur dont le pouvoir se fonde exclusivement sur la force militaire ou le contrôle de la police n'est pas un peuple autonome, même si le dictateur appartient à la race ou parle la langue de la majorité de ses sujets. La population d'un Etat fantoche, d'une dictature satellite d'une Puissance totalitaire ne se gouverne pas elle-même et est infiniment moins autonome que, par exemple, celle d'une colonie qui progresse vers la liberté nationale sous un gouvernement démocratique, même si les progrès accomplis peuvent paraître trop lents.

22. Il y a enfin une distinction entre les parties du monde fortement industrialisées, dont le niveau de vie matériel est relativement élevé, et ce que l'on appelle les régions insuffisamment développées. Nous nous efforçons, sous l'égide des Nations Unies, de remédier à cet état de choses, mais nous constatons que ce processus est nécessairement lent. J'espère qu'il se poursuivra régulièrement.

23. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, exerçant ses activités dans un monde aussi profondément divisé que le nôtre et dont l'existence est en fait d'autant plus nécessaire que cette division est plus grave, représente et doit s'efforcer de servir les hommes de l'un et l'autre camp, sans pour cela trahir ou affaiblir les principes de la Charte.

24. Notre voie est clairement tracée: nous devons viser à favoriser les progrès dans les domaines économique et social et à faire disparaître la misère; nous devons aider les peuples à se gouverner eux-mêmes, entièrement et librement, et à se libérer des régimes dictatoriaux d'origine nationale ou étrangère; nous devons encourager progressivement le plein exercice des droits de l'homme et rehausser la dignité et la valeur de la personne humaine.

25. J'estime que notre Organisation a déjà remporté un succès considérable en traitant les problèmes que soulèvent ces trois grandes sources de division dans notre monde. Mais chacune pose des problèmes et manifeste des tendances qui, s'ils venaient à échapper à notre contrôle, pourraient certainement provoquer de graves reculs.

26. Ainsi, en ce qui concerne l'accès des peuples à la capacité de se gouverner eux-mêmes, il ne faut pas oublier, comme on le fait parfois, que des progrès

vraiment remarquables ont été accomplis sous l'égide des Nations Unies et qu'au cours des huit dernières années, des centaines de millions de personnes en Asie, dans le Pacifique et en Afrique ont accédé à l'autonomie. Mais il convient, en revanche de rappeler que certains pays, qui étaient auparavant des démocraties autonomes, sont tombés sous une domination étrangère et ont été soumis à un régime totalitaire et à un contrôle extérieur. Trop souvent, il me semble, les débats des Nations Unies sur les problèmes relatifs au colonialisme et à la capacité des peuples à se gouverner eux-mêmes méconnaissent cet état de choses regrettable et ne dressent pas un bilan exact de la situation de la liberté dans le monde. Je ne demande pas, bien entendu, que nous cessions de faire des efforts en vue de hâter les progrès dans une région pour la seule raison qu'il nous semble impossible d'en faire dans une autre. Mais nous devons soigneusement éviter d'induire en erreur l'opinion publique mondiale et de la tenir dans l'ignorance des problèmes d'une importance fondamentale relatifs à la liberté et à la capacité des peuples à se gouverner eux-mêmes.

27. Toutefois, aujourd'hui comme par le passé, la tâche essentielle et de beaucoup la plus importante des Nations Unies est de maintenir ou peut-être d'instaurer la paix. Si, dans ce domaine également, nous avons constaté un certain nombre de réalisations concrètes, nous ne pouvons pas être aussi satisfaits des progrès accomplis, ni même nourrir l'espoir qu'avec le temps nous nous rapprocherons nécessairement de notre but. La situation justifie beaucoup plus l'inquiétude que la satisfaction.

28. Les Nations Unies ont, me semble-t-il, montré en Corée qu'elles étaient capables d'entreprendre avec succès une action efficace de police internationale contre l'agression locale. Rappelons-nous cependant qu'en l'occurrence une grande Puissance, à laquelle nous devons rendre hommage, s'est montrée disposée et en mesure de prendre l'initiative et d'assumer les plus lourdes responsabilités.

29. Mais nous devons prévoir, non seulement la possibilité d'une agression locale, et le risque de l'étendre par une intervention hâtive et irréfléchie, mais aussi le danger d'un conflit de plus grande envergure. Dans ce domaine, l'objectif essentiel de notre organisation mondiale est, à mon avis, de prévenir plutôt que d'intervenir.

30. Or, un tel conflit majeur peut être causé soit par une agression délibérée, soit par un accident ou une fausse manœuvre. L'histoire des vingt dernières années a bien montré la réalité du danger d'une agression délibérée de la part des empires totalitaires. Une agression de cette nature peut être, et est en fait, découragée par l'existence d'organisations régionales de sécurité collective, ou d'alliance défensives qui prouvent clairement que les nations pacifiques ne peuvent pas être détruites et absorbées l'une après l'autre. Ainsi, ces mesures, dont le but est de prévenir l'agression quelle qu'en soit l'origine, font reculer l'agresseur et servent la cause de la paix. Elles rétablissent aussi un juste équilibre dans les régions menacées du monde et contribuent par là même à la stabilité et à la sécurité générale.

31. Ces coalitions régionales et défensives peuvent, dans les parties du monde où elles apparaissent nécessaires, être facilement organisées dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Notre Charte, en effet, prévoit et régit ces accords et elle ne les entrave

en aucune façon, à condition qu'ils soient conçus et puissent fonctionner conformément aux principes qu'elle a énoncés.

32. Toutefois, les Nations Unies elles-mêmes, en tant qu'organisation universelle — du moins en principe — visent un but plus essentiel en fournissant aux négociations et à la conciliation un cadre propice et des occasions multiples sur la base d'un système qui réunit les deux camps de ce que nous appelons la guerre froide. Tous ceux qui peuvent envisager, d'une âme sereine, la possibilité de réduire le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de sorte que les nations dont les tendances agressives suscitent des craintes fondées se trouvent en dehors et non plus au-dedans de notre système international, ceux-là se font, à mon avis, une conception fautive des objectifs et des possibilités de notre organisation.

33. Indépendamment du danger d'agression délibérée, nous devons reconnaître qu'un monde en proie aux tensions et à la crainte court aussi le danger d'une guerre accidentelle, résultant d'une erreur ou du fait que l'une des parties a mal interprété ou mal compris les intentions de l'autre. Quels que soient les droits ou les responsabilités dans une situation donnée, des erreurs de ce genre, dans les conditions actuelles, risquent d'être très dangereuses pour le monde entier. C'est pourquoi — et je sais que nous sommes tous d'accord sur ce point — nous devons attacher la plus grande importance aux mesures qui tendent à réduire les tensions internationales, à prévenir l'échauffement des esprits et à supprimer les barrières psychologiques ou physiques qui empêchent les peuples de communiquer entre eux.

34. A mon avis, rien ne saurait être plus dangereux dans ce monde divisé, que la suppression finale et complète de la possibilité qu'ont les hommes de communiquer avec leurs semblables, quelles que soient les différences de régime, de race ou de conditions économiques qui existent entre eux, quels que soient les rideaux de fer, de peur ou de préjugés qui les séparent. Je crois que l'un des objectifs les plus essentiels des Nations Unies est de conserver et de développer les possibilités de communication afin qu'un jour, que nous souhaitons proche, les deux parties acceptent d'employer l'Organisation comme moyen de conciliation et, si possible, d'accord.

35. L'humanité commence à peine à mettre au point et à utiliser les institutions internationales dont l'Organisation des Nations Unies est de beaucoup la plus importante. Cette tâche ne sera pas achevée en un jour. Mais elle ne sera jamais achevée si nous ne travaillons pas sans cesse à édifier, à redresser les tendances qui ont déjà rendu le travail difficile et qui, si nous n'y prenons garde, peuvent l'arrêter complètement.

36. Comme je l'ai déjà indiqué, une de ces tendances a pour effet, à mon avis, de surcharger notre ordre du jour en y faisant figurer des problèmes dont certains excèdent peut-être la compétence de cette Assemblée et pourraient être fort bien résolus, en premier ressort tout au moins, par d'autres méthodes de conciliation et de règlement.

37. L'Organisation des Nations Unies constitue la grande route de la coopération et de l'unité internationales. Si nous essayons tous de l'utiliser en même temps à nos propres fins, sans observer les règles judicieuses et sensées du "code de la route", nous provoquerons certainement de la confusion et peut-être des collisions. D'autre part, si l'on néglige trop souvent

d'emprunter cette route, on cessera complètement d'y passer, elle tombera bientôt dans un état de dégradation et finira par n'avoir plus aucune utilité.

38. Je suis sûr que nous partageons tous l'inquiétude que le Secrétaire général a exprimée, dans l'introduction à son neuvième rapport annuel, devant le fait que l'Organisation des Nations Unies et les possibilités uniques de négociation et de règlement pacifiques qu'elle offre n'ont pas toujours été utilisées pour les fins en vue desquelles elle a été conçue. M. Hammarskjöld, vous vous en souvenez, s'est exprimé ainsi [A/2663, p. xi] :

"Ne pas faire appel aux rouages des Nations Unies pour résoudre des questions au sujet desquelles les gouvernements ont, aux termes de la Charte, confié à l'Organisation une responsabilité particulière ou la responsabilité principale, improviser d'autres arrangements sans raisons politiques et pratiques impérieuses, c'est risquer d'affaiblir la position de l'Organisation et de diminuer son influence et son efficacité, même si le but ultime que l'on se propose est un des buts de l'Organisation elle-même."

Il est important, je crois, que nous prenions conscience de ce danger.

39. Il y a, bien entendu, des cas où le fait de ne pas recourir à l'Organisation provient d'un certain nombre de circonstances particulières. Le Secrétaire général nous a rappelé une de ces circonstances lorsqu'il a dit qu'il y a d'importants Etats et des peuples entiers qui ne comptent pas parmi les Membres actuels de l'Organisation. Depuis 1950, vingt et un Etats ont demandé sans succès leur admission à cette tribune mondiale.

40. Tant que l'Organisation des Nations Unies n'arrivera pas à résoudre la question des Membres et de leur représentation, on tendra de plus en plus à rechercher hors de l'Organisation la solution des problèmes, notamment lorsque cette solution intéresse les pays qui n'y sont pas représentés.

41. Depuis neuf années seulement que l'Organisation existe, elle a été menacée de l'intérieur et attaquée du dehors. Mais, malgré tous ses défauts, il est impossible de concevoir un monde privé du réseau de pratiques et de précédents, d'institutions et de procédures pacifiques et pacificatrices auquel nous pensons lorsque nous parlons de "l'Organisation des Nations Unies". Si cette organisation n'existait pas, nous serions très vite obligés d'en trouver une autre.

42. Il est indéniable, je crois, que les Nations Unies ont un peu perdu de leur réputation et de leur prestige au cours de ces dernières années. Je suppose que cela tient en partie aux espoirs irraisonnés que beaucoup de personnes entretenaient auparavant quant au pouvoir qu'aurait une institution composée d'Etats souverains de régler tous les problèmes difficiles et complexes dont on l'a chargée inconsidérément; cela tient aussi à l'aggravation de la situation internationale qui a suivi la victoire commune de 1945; cela tient enfin, et nous ne devons pas l'oublier, à certaines faiblesses de notre Organisation et à ce que, du fait de ces faiblesses, certaines Puissances hésitent à recourir à l'Organisation comme ils pourraient et devraient le faire pour atteindre les objectifs fixés par notre Charte.

43. Ainsi, la situation actuelle est un sujet de préoccupation, mais il n'y a pas lieu de désespérer. Elle nous invite à faire mieux, non à déplorer les raisons pour lesquelles nous n'avons pas toujours réussi.

44. L'Assemblée ne saurait mieux répondre aux exigences de la situation qu'en inscrivant à son actif des réalisations positives. La délégation canadienne espère pouvoir apporter une contribution utile à cette fin.

45. M. MAZA (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Je tiens, Monsieur le Président, à me joindre à ceux qui vous ont félicité de votre élection. Mon pays est heureux de voir occuper le fauteuil présidentiel par le représentant d'un pays ami et, pour ma part, il m'est particulièrement agréable que la direction de nos travaux soit confiée à un homme que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans diverses réunions internationales et dont j'ai pu apprécier les connaissances étendues, le caractère énergique et l'esprit de compréhension pour les idées d'autrui. Je suis convaincu que, présidée par vous, l'Assemblée arrivera à des résultats utiles et que votre mission sera pour vous une occasion d'accroître votre prestige.

46. Avant de donner lecture de mon discours, j'aimerais expliquer en peu de mots pourquoi je suis monté à cette tribune avant les représentants de pays plus importants que le mien. C'est à dessein que j'ai voulu être le premier inscrit sur la liste des orateurs et j'ai bien volontiers cédé ma place au représentant du Canada quand il m'a exposé les raisons personnelles qu'il avait de vouloir parler le premier. Si j'ai voulu intervenir dès le début de la discussion générale, ce n'est certes pas par souci ridicule d'être le premier à faire entendre une voix, mais c'est parce qu'après la séance de demain — peut-être même après celle d'aujourd'hui — la télévision, la radio, la presse ne s'occuperont plus que de ce que diront les représentants des grandes Puissances, laissant dans l'ombre ce que nous voulons dire ici, nous les représentants des petits pays. Nos pays sont petits par la superficie, petits par le chiffre de la population mais ils sont nombreux et représentent une partie de l'opinion publique internationale. Malheureusement — et ce n'est pas là une accusation mais un souhait — la voix des petits peuples ne trouve pas, dans l'importante presse des Etats-Unis, dans les nombreux organes de diffusion des idées dans le monde, de diffusion de la pensée dans l'univers, la voix des petits peuples, dis-je, ne trouve pas, dans la grande presse de ce pays, l'écho qu'elle devrait trouver. Pourtant elle est celle d'une partie de l'opinion publique internationale qui doit être entendue et qui doit disposer des moyens nécessaires pour diffuser sa pensée et ses idées, parce que les petits pays veulent et souhaitent jeter les bases solides d'une paix mondiale stable.

47. Après ces quelques observations, que je prie mes collègues de bien vouloir me pardonner, je vais donner lecture de mon discours. Je le ferai lentement, parce que j'exprimerai quelques idées dont j'aimerais imprégner les cœurs et les esprits des représentants des grandes Puissances et dont j'aimerais qu'elles trouvent leur écho dans la presse et dans tous les organes de diffusion de la pensée de ce grand pays.

48. Il est difficile de faire une analyse de la situation internationale entre deux sessions de l'Assemblée générale. Aussi nouveaux que paraissent les faits constatés, ils s'intègrent dans un ensemble de contradictions et de difficultés dont souffre la communauté internationale depuis la fin de la dernière guerre mondiale et qui ne laissent ni trêve ni repos aux peuples qui ont mis leur foi en la Charte signée à San-Francisco et qui ont cru que la paix avait triomphé.

49. Dans son intéressant rapport annuel, le Secrétaire général rappelle [A/2663, p. xi] que l'Organisation des

Nations Unies "est un instrument que les Etats Membres ont conçu pour les aider dans leurs efforts au service de la paix" et qu'elle n'est "nullement une fin en soi". Cela devait être dit parce que, si l'on a constaté quelque chose de nouveau dans l'action internationale au cours de l'année écoulée, c'est bien la tendance de certains pays à rechercher des procédures et des solutions en dehors de l'Organisation dont nous faisons tous partie.

50. On pensait, à San-Francisco, qu'à l'avenir les pays chercheraient à résoudre leurs problèmes, leurs difficultés et leurs différends par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et que la coopération de tous permettrait de rechercher des solutions dans une atmosphère pacifique.

51. Cependant, certains Etats Membres non seulement entravent les travaux de notre Organisation, mais vont même jusqu'à l'accuser d'agression parce qu'elle s'est trouvée dans l'obligation de participer à la défense de la République de Corée. Certes les hostilités en Corée et en Indochine ont pris fin au cours de l'année écoulée, mais il n'en est pas moins vrai que, si cette organisation des peuples qui veulent la paix et condamnent l'agression n'avait pas existé, ces conflits n'auraient pu être localisés, enrayés et arrêtés.

52. C'est pourquoi mon pays s'inquiète vivement de constater que, dans certains cas, on ne fait pas appel à l'Organisation des Nations Unies pour résoudre des questions au sujet desquelles les Etats signataires de la Charte lui ont confié la responsabilité principale. Comme j'a très judicieusement fait observer le Secrétaire général [A/2663, p. xi], cette tendance risque "d'affaiblir la position de l'Organisation et de diminuer son influence et son efficacité, même si le but ultime que l'on se propose est un des buts de l'Organisation elle-même". Les nations petites du point de vue géographique ou du point de vue du chiffre de la population ne participent et ne peuvent participer en aucune façon à d'importantes initiatives internationales que l'on prend en dehors de l'Organisation des Nations Unies, mais elles doivent cependant se résigner à supporter les conséquences de toutes les décisions prises. Nous comprenons que, dans la lutte pour la paix, il faille chercher des solutions dans le cadre de l'Organisation ou en dehors d'elle, mais nous ne pouvons pas admettre que l'on en vienne à affirmer que la coexistence pacifique ou une simple pause dans la guerre froide ne peuvent être assurées qu'en marge de l'Organisation des Nations Unies et sans respecter les principes de la Charte.

53. Notre délégation réaffirme sa foi dans le système de sécurité collective créé à San-Francisco et croit que la seule paix véritable, la seule paix qui puisse apporter la tranquillité à toutes les nations et à tous les peuples ne peut être qu'une paix fondée sur les principes de la Charte, c'est-à-dire sur le respect des droits de l'homme et dans laquelle on s'efforce d'améliorer les conditions de vie actuelles.

54. Pendant l'année écoulée et en marge encore de l'Organisation, nous avons assisté à une recrudescence de la campagne de propagande qui se donne le nom d'"appel à la coexistence". Ce mot d'ordre n'a pas surpris la communauté internationale, car ces années que les peuples ont vécues dans une tension constante et dans la crainte de l'agression leur ont appris à ne s'étonner de rien.

55. Il suffirait que les pays qui jouent le plus grand rôle dans les décisions mondiales se résolvent à respecter

les principes de la Charte pour que l'humanité tout entière puisse coexister dans la paix et la prospérité. Il est inconcevable qu'après les sacrifices de la dernière guerre mondiale et toutes les épreuves tragiques qu'ont connues les peuples, certains puissent penser qu'il est plus facile de tenir l'Organisation des Nations Unies à l'écart et de marchander un droit précaire à l'existence dans un monde dominé et ruiné par le fardeau des armements. J'ai dit et je répète que notre désir de vivre en paix est si puissant que peu importe qu'il soit réalisé par l'Organisation ou en dehors d'elle, mais tout en nous réjouissant de tout effort sérieux dans cette voie, nous ne pouvons pas nous empêcher d'exprimer ici les doutes que nous éprouvons à l'égard du mouvement communiste en faveur de ce que l'on appelle la coexistence.

56. Les forces du monde libre n'ont attaqué ni envahi un seul pouce de territoire communiste ou occupé par les troupes communistes. Ce sont au contraire des éléments communistes qui, en Europe et en Asie, ont attaqué et envahi, durant ces mêmes années, des territoires de peuples libres, contraignant les Nations Unies à assumer de lourdes responsabilités. Qu'il s'agisse de la Corée ou de l'Indochine, la paix n'a pu être obtenue qu'au prix d'un partage des territoires et d'une division des populations.

57. Pourtant, c'est la propagande des agresseurs et non celle des victimes qui a lancé le mot d'ordre de la coexistence. Ceux qui, durant des années, n'ont pas laissé les autres peuples vivre en paix, ceux qui ont imposé au monde une tension et une crainte permanentes, ceux-là mêmes qui ont ruiné les espérances de prospérité économique en obligeant les autres pays à s'armer, parlent de coexistence et nous invitent à nous rallier à ce mot d'ordre. Mais là aussi ils ignorent la Charte des Nations Unies qui définit cette coexistence en des termes qu'ils ne peuvent pas accepter, c'est-à-dire respect des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

58. Quel est le prix de cette prétendue coexistence? On nous propose d'admettre parmi nous la Chine communiste, c'est-à-dire le pays qui a attaqué la Corée; on nous demande de mettre fin à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et de fermer les yeux sur les événements, si graves soient-ils, qui pourraient se produire à Formose. Il peut s'agir de cela ou de bien autre chose, mais il est un élément que l'on retrouve dans tout appel communiste en faveur de la coexistence, et c'est une invitation à nous joindre, consciemment ou inconsciemment, à la campagne de haine contre les Etats-Unis.

59. La stratégie communiste, qui utilise des méthodes variées pour atteindre l'opinion publique mondiale, a fait coïncider son appel à la coexistence avec des attaques venimeuses contre les Etats-Unis. On a essayé d'utiliser les mouvements nationalistes, l'éveil social, les aspirations à l'amélioration des conditions économiques et même les différences culturelles et raciales pour faire naître une haine tenace contre ce peuple, dans un effort impressionnant destiné à anéantir la solidarité et la compréhension que l'on a vu apparaître dans la communauté internationale au cours des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Pour toutes ces raisons, nous persistons à penser que la seule forme de coexistence qui soit digne des peuples libres est celle que nous propose la Charte des Nations Unies. Nous nous heurtons à de grandes difficultés et à de grandes

divergences, mais nul ne peut croire en une coexistence fondée sur la haine à l'égard d'un des membres de la communauté internationale.

60. L'ordre du jour de cette neuvième session appelle une fois encore l'attention des Etats Membres sur les problèmes économiques et sociaux dont la solution a été si longtemps différée.

61. Point n'est besoin d'insister à nouveau sur le lien étroit qui existe entre la paix et la prospérité, entre la situation politique d'une part, et la situation économique et sociale d'autre part. Et si l'on arrivait à résoudre une partie des difficultés, on augmenterait la puissance des forces pacifiques dans le monde. Certes, les institutions, que la communauté internationale a créées à l'issue de la guerre pour procéder à la reconstruction, à la stabilisation monétaire et au développement de la production mondiale, ont fait tout ce que leur permettaient leurs statuts et leurs moyens, mais ces moyens se sont révélés insuffisants devant l'ampleur de la tâche. Les dirigeants du monde d'après-guerre n'ont pas su voir l'étendue des problèmes économiques et sociaux que le conflit avait engendrés, et ce qu'ils ont envisagé pour assurer le retour à une situation normale et la stabilisation des forces économiques internationales s'est révélé tout à fait insuffisant.

62. Si l'on examine les études du Secrétaire général sur le développement économique, le financement international, la réforme agraire, l'exploitation des ressources naturelles, la stabilité économique et le plein emploi, les problèmes internationaux relatifs aux produits de base, ou encore les rapports des commissions économiques régionales, ou enfin l'œuvre effective d'institutions aussi importantes que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, etc., on constate une disproportion flagrante entre, d'une part, les recommandations et, d'autre part, les réalisations ou même ce que l'on peut espérer réaliser un jour. Nous devons reconnaître qu'en ce domaine les intentions de la coopération internationale ont été très généreuses mais les résultats très modestes.

63. Où réside le principal obstacle? Ma délégation estime que, depuis un certain temps, les problèmes économiques ont été réduits à un rôle secondaire et sont considérés comme un accessoire des problèmes politiques et militaires généraux. Les ressources internationales semblent être dirigées vers les régions les plus exposées et arrivent presque toujours trop tard.

64. En outre, et il faut le dire en cette enceinte où les opinions de toutes les nations, grandes et petites, doivent se faire entendre, il existe une tendance à croire que ce qui a été bon pour un pays industrialisé au cours de son histoire doit infailliblement convenir au développement d'un pays en voie d'expansion économique. Or, les dogmes économiques sont aussi dangereux que les dogmes politiques; peut-être ne mettent-ils pas en danger la paix internationale et la coexistence pacifique des peuples, mais il est indéniable qu'ils font apparaître sous un faux jour la prospérité économique de certains vastes groupes de population et qu'ils suscitent dans l'opinion publique une attitude de mécontentement et de résistance devant ce niveau de vie élevé qui est tout à fait normal au siècle où nous vivons, mais inaccessible pour la plus grande partie de l'humanité.

65. Les pays d'Amérique latine qui se sont réunis cette année à Caracas pour la dixième Conférence interaméricaine ont tous, sans exception, tenu un lan-

gage identique et souligné que ceux qui ont la responsabilité des décisions sur le plan de la collaboration économique internationale devaient comprendre la situation réelle des divers pays avant de prétendre leur imposer des solutions ou des remèdes inapplicables chez eux.

66. Selon l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1953*², le revenu moyen par habitant a augmenté dans les pays latino-américains de 3,3 pour 100 pendant la période 1945-1952 et, si ce rythme d'accroissement se maintenait, l'Amérique latine pourrait voir son niveau de vie actuel doubler en vingt et un ans. Le rapport ajoute cependant que cette amélioration n'était due qu'à un relèvement des revenus résultant de l'effet des termes de l'échange, qui sont maintenant entrés dans une période d'évolution défavorable. En d'autres termes, on ne peut espérer voir se maintenir ce taux d'accroissement de 3,3 pour 100 et il faudra attendre plus de vingt et un ans pour voir se réaliser le mirage du doublement du niveau de vie actuel. On parle d'une évolution des "termes de l'échange", mais cette expression technique signifie en réalité que les produits du travail de l'Amérique latine commencent à perdre leur valeur commerciale sur le marché mondial et que les mêmes marchandises produites représentent une valeur moindre. Il en résulte que les efforts de nos peuples et la mobilisation des ressources propres de chaque pays pour la réalisation du développement économique auquel il a droit sont compromis et leurs effets amoindris par l'action de phénomènes internationaux qui échappent à notre contrôle.

67. Si telle est la tendance dans le domaine de la production, voyons ce qui s'est passé dans le domaine de la coopération internationale. De 1950 à 1953, les investissements nets de capitaux en Amérique latine ont atteint une moyenne annuelle de 421 millions de dollars et, si l'on tient compte de certaines opérations de crédit destinées à équilibrer les balances des paiements, on arrive à un afflux total de capitaux de moins de 530 millions de dollars par année. Sur ce montant, moins de 80 millions de dollars ont été versés par des établissements de crédit internationaux et le reste correspond à des investissements privés. Or, si l'on compare ce chiffre au montant total des investissements publics effectués en Amérique latine au cours de la même période, soit 2 milliards 240 millions de dollars, on constate que les prêts des établissements de crédit internationaux ne représentent que 3 pour 100 du total des capitaux investis en Amérique latine. En outre, 56 pour 100 de ce que l'on désigne par le terme "afflux de capitaux privés" a consisté en un simple réinvestissement de bénéfices, sans apport de capitaux nouveaux.

68. Enfin, le total des investissements de fonds publics et de capitaux privés en Amérique latine entre 1950 et 1953 s'est élevé à 2 milliards 446 millions de dollars, soit à 611.500.000 dollars par année en moyenne. Au cours de la même période, les remboursements et amortissements se sont élevés à 358 millions de dollars, soit à 89.500.000 dollars par an, et les versements au titre du service des capitaux (dividendes, bénéfices, redevances, intérêts, etc.) se sont élevés à 2 milliards 524 millions, soit à 631 millions par an. En d'autres termes, si l'on compare les investissements effectués en Amérique latine au cours de la période 1950-1953 avec les transferts effectués pendant la même période, on cons-

tate que les premiers, c'est-à-dire les investissements, ont été inférieurs aux seconds, c'est-à-dire aux transferts, de 535 millions de dollars. Notre région constitue donc une bonne affaire commerciale.

69. Dans la situation où nous nous trouvons, on vient à notre aide en nous prodiguant des conseils. On nous parle du rôle illimité de l'initiative privée et du danger d'une intervention de l'Etat dans la vie économique. Certes, nos pays connaissent, respectent et encouragent l'entreprise privée depuis longtemps, mais ils préfèrent l'entreprise qui leur appartient, qui est nationale et dont la production sert l'intérêt général du pays. Or, si paradoxal que cela puisse paraître à l'époque actuelle, l'entreprise privée de l'Amérique latine n'a pas accès au marché international des capitaux. Quant à l'entreprise privée étrangère, elle a été et elle est encore la bienvenue dans notre continent, mais nous devons nous rendre compte qu'elle ne s'intéresse qu'à la production en vue de l'exportation et que, de plus, elle donne lieu à des transferts de capitaux qui pèsent lourdement sur notre balance des paiements.

70. La crainte excessive de l'intervention économique de l'Etat témoigne d'une méconnaissance de la situation réelle. Avant la première guerre mondiale, alors que l'Etat jouait un rôle presque passif dans la production nationale, les sources internationales de crédit mettaient directement leurs capitaux à la disposition de l'Etat par le moyen de prêts et d'autres méthodes de coopération financière. De nos jours, si l'on veut songer uniquement aux entreprises privées, il n'est pas possible d'obtenir de crédit international sans une garantie de l'Etat. En résumé, si l'Amérique latine, région en plein développement, dans sa période de croissance, et alors que plus que jamais elle aurait besoin de la coopération internationale, exporte des capitaux au lieu d'en recevoir et paie en services et à d'autres titres des sommes beaucoup plus importantes que l'apport de capitaux publics ou privés dont bénéficie son économie, c'est là un signe des temps.

71. C'est pour cette raison que la dixième Conférence interaméricaine de Caracas a cru bon d'adopter à l'unanimité la proposition de la délégation chilienne tendant à réunir cette année à Rio-de-Janeiro, pendant que siègera encore l'Assemblée générale, une conférence des ministres des finances ou de l'économie des pays d'Amérique qui examinerait une fois pour toutes les problèmes communs afin que l'on sache quelle est l'ampleur exacte de la coopération internationale.

72. J'ai fait allusion à l'expérience récente de la région du monde dont fait partie mon pays pour montrer avant tout l'un des aspects du drame de notre temps: la méconnaissance de la réalité et les efforts pénibles que l'on fait avec insistance pour imposer des dogmes politiques ou économiques à une humanité qui ne recherche que la compréhension et la solidarité.

73. Au nom de mon pays, je tiens à déclarer ici que les problèmes économiques et sociaux, aussi bien que les problèmes politiques, doivent être traités avec le souci du respect des droits de l'homme. Le bilan de l'année dernière devrait nous faire réfléchir sur le danger constitué par le fait que le jeu des deux éléments primaires de l'action internationale peut nous faire oublier que le véritable objectif de la Charte est précisément d'imposer les règles minimums nécessaires à la coexistence des nations civilisées.

74. Notre organisation devrait, malgré tous les obstacles qu'elle a rencontrés, stimuler les travaux en vue

² E/CN.12/358, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1954.II.G.1., publié en anglais et en espagnol seulement.

de l'élaboration des pactes internationaux dont, depuis plusieurs années, s'occupe la Commission des droits de l'homme. On ne peut se résigner à considérer que la situation internationale rend illusoire un effort collectif en vue du respect de ces droits. Partout où il est possible de les imposer et de les maintenir, notre Organisation doit prêter le concours de son expérience et de son autorité morale.

75. Je termine en exprimant le vœu de mon gouvernement que cette session, après tant d'années d'inquiétudes et de guerre froide, soit un peu comme un examen de conscience pour tous nos pays. Nous savons que les événements internationaux ont pris un aspect tel qu'à tout instant on peut redouter le pire, et que la responsabilité assumée par chacun d'entre nous, en fonction de ses possibilités, est énorme; en effet, non seulement la crainte et la peur règnent aujourd'hui un peu partout sur tous les continents, mais encore la foi en notre Organisation est ébranlée et il devient indispensable que tous nous élevions nos actes à la hauteur morale de la Charte.

76. Le Chili adresse son salut à l'Assemblée générale réunie pour sa neuvième session et se déclare résolu à apporter son aide partout où il pourra et comme il pourra, afin que l'on pense réellement à la paix lorsqu'on parlera de paix et que l'on ait le sentiment qu'il s'agit bien de coopération lorsqu'on propose la coopération.

77. M. DULLES (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): En venant assister à l'ouverture de la neuvième session de l'Assemblée générale, je suis profondément pénétré de l'importance de cet événement. Cette réunion annuelle des représentants de soixante nations constitue l'effort le plus riche d'espérance que l'humanité accomplisse pour réaliser la paix dans la justice. C'est ici que se manifeste l'étroite interdépendance du monde d'aujourd'hui, de même que les vastes possibilités de résultats positifs qu'offre la mise en commun d'efforts loyaux.

78. Le peuple des Etats-Unis croit très sincèrement aux buts et aux principes proclamés par la Charte des Nations Unies. Ce document marque une date dans l'histoire des efforts qu'a faits l'humanité pour comprendre la nature de la paix. Il reconnaît que la paix n'est pas seulement une notion abstraite et passive, mais un appel à l'action. Il ne suffit pas de détester la guerre et de la dénoncer. De tout temps on a détesté la guerre, et cependant la guerre a sévi de tout temps. Cela tient en partie à ce que les hommes n'ont jamais déployé, pour gagner la paix, des efforts comparables à ceux qu'ils ont faits pour gagner la guerre. L'humanité ne connaîtra pas de paix durable tant que les hommes réserveront toutes leurs ressources aux travaux de la guerre. Pour sauvegarder la paix, sans sacrifier pour autant les libertés essentielles, il faut des efforts constants et un courage soutenu; cela exige aussi, à certains moments, que l'on soit prêt à accepter des risques graves. Tel est le véritable esprit de paix.

79. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis notre dernière réunion, de nombreuses nations ont activement collaboré en faveur d'une paix juste et durable. Il y a eu des moments où l'équilibre entre la guerre et la paix semblait précaire. Si ce dangereux équilibre existe toujours, nous voyons du moins le danger et nous nous efforçons de faire pencher la balance en faveur de la paix.

80. Les efforts accomplis au cours de cette année ne doivent pas être mesurés simplement en fonction des règlements concrets auxquels ils ont abouti. Le seul fait que l'on ait accompli, dans l'union, des efforts intelligents et résolus pour arriver à des règlements équitables a été en lui-même une contribution à la paix, car il témoigne d'un dynamisme et d'une vigilance qui servent d'avertissement pour tout agresseur éventuel. Dans le passé, la paix a souvent été perçue par défaut. Soyons bien résolus à empêcher que cela ne se produise de nouveau.

81. Il m'est naturellement impossible de parler ici des activités diverses auxquelles on s'est livré récemment, tant à l'intérieur qu'en dehors de cette organisation. Je m'attacherai donc principalement à rappeler certains efforts de caractère politique auxquels mon pays s'est activement associé.

82. Permettez-moi de parler d'abord de l'Organisation des Etats américains. Le système américain repose sur une longue tradition de coopération en faveur de la liberté et de la paix dans cet hémisphère. La fidélité à cette tradition et la fierté qu'elle inspire ont épargné à cet hémisphère les guerres qui ont si tragiquement ravagé l'Europe et l'Asie au cours du dernier siècle et au-delà. En mars dernier, la dixième Conférence inter-américaine, réunie à Caracas, a discuté la question et déclaré que, si le communisme international venait à imposer sa domination sur des institutions politiques d'un Etat américain, la paix et la sécurité de tous ces Etats s'en trouveraient menacées et qu'il serait nécessaire, pour écarter cette menace, de recourir à l'action collective. Quelque jugement que l'on porte, dans d'autres continents, sur le caractère agressif du communisme, tous ceux qui habitent cet hémisphère savent que son intrusion dans nos pays susciterait de graves conflits, tels que nous n'en avons heureusement pas connus jusqu'ici.

83. Au Guatemala, la paix et la sécurité de cet hémisphère ont été l'objet d'une menace aisément identifiable. Les Etats américains, après un échange de vues sur ce danger, s'apprêtaient à se réunir pour y faire face collectivement lorsque le peuple guatémaltèque a lui-même écarté cette menace.

84. L'Organisation des Nations Unies a eu, à ce propos, l'occasion d'appliquer les principes de notre Charte qui, tout en proclamant la compétence universelle de l'Organisation, exigent qu'avant de faire appel au Conseil de sécurité l'on recoure aux ententes régionales. Ces dispositions avaient été élaborées lors des débats de San-Francisco, à l'époque où la Charte a été adoptée. Les Etats américains avaient alors insisté pour que les liens éprouvés qui les unissent fussent combinés avec ceux que l'on créait entre les Nations Unies, et non pas entièrement remplacés par eux; l'existence du droit de veto au Conseil de sécurité les faisait douter, en effet, de la valeur de ces nouvelles relations. Il a donc été décidé, à l'époque, que les ententes régionales seraient un élément capital du système de paix créé par les Nations Unies.

85. Cette année, l'Organisation des Etats américains a montré de nouveau qu'elle a le désir, le pouvoir et la volonté de maintenir la paix régionale dans le continent américain. Les dispositions de ces Etats ont ainsi justifié les dispositions de la Charte des Nations Unies et affermi les fondations de la paix dans l'hémisphère américain.

86. L'année passée, parlant à cette même tribune, j'ai déclaré [434ème séance, par. 25] que la "division de l'Allemagne ne peut être prolongée sans risques graves". C'est pour tenter de supprimer ces risques que je me suis rendu à Berlin en janvier dernier pour y conférer avec les Ministres des affaires étrangères des trois autres Puissances occupantes. Au cours de cette conférence, les Etats-Unis se sont joints au Royaume-Uni et à la France pour présenter une proposition tendant à assurer l'unification de l'Allemagne au moyen d'élections libres, qui auraient été contrôlées par l'Organisation des Nations Unies ou par quelque autre organisme impartial. L'Union soviétique a répondu en soumettant des propositions qui auraient étendu jusqu'au Rhin la zone d'influence soviétique. Aussi, la division de l'Allemagne et les dangers qu'elle entraîne subsistent toujours. Mais j'ajouterai qu'il subsiste encore autre chose : c'est notre résolution de mettre fin, dans un esprit de paix, à la cruelle injustice dont l'Allemagne est l'objet.

87. J'ai dit aussi, l'an dernier, que le traité avec l'Autriche aurait dû être conclu depuis longtemps. J'ai rappelé [434ème séance, par. 27] qu'il n'existe entre les Puissances occupantes "aucune divergence de vues importante". A la Conférence de Berlin, les trois Puissances occidentales occupantes ont fait disparaître le dernier vestige de désaccord en acceptant la version soviétique pour chaque article au sujet duquel l'entente ne s'était pas encore faite. Pour un instant fugitif, on eut l'impression que le traité relatif à l'Autriche allait être signé. Mais l'Union soviétique imagina alors une nouvelle condition : elle déclara qu'elle ne pouvait libérer l'Autriche de l'occupation soviétique tant qu'un traité de paix n'avait pas été conclu pour l'Allemagne.

88. Or, la conclusion d'un traité de paix relatif à l'Allemagne est impossible aussi longtemps que ce pays reste divisé. Ainsi le *statu quo* se prolonge : l'Autriche reste indéfiniment soumise à l'occupation. Néanmoins, là comme ailleurs, nous nous refusons à considérer comme définitif ce déni de justice, commis à l'égard de la malheureuse Autriche, première victime de l'agression hitlérienne, que l'on s'était engagé en 1943, à Moscou, à rendre libre et indépendante. Tout récemment, encore, les trois Puissances occidentales, fidèles à leurs principes pacifiques, ont de nouveau invité avec insistance l'Union soviétique à accomplir, en signant le traité d'Etat autrichien, le geste qui indiquerait, bien mieux que de vains discours, s'il est possible de discuter utilement d'autres questions.

89. L'échec du projet de communauté européenne de défense n'a fait que compliquer le problème de la paix en Europe. L'idée de la communauté européenne reposait sur la conviction que la meilleure garantie d'une paix permanente en Europe résidait dans la création d'une unité organique, dont feraient partie la France et l'Allemagne, et que l'intégration, au sein de cette unité, des forces armées de ces deux pays et d'autres contrées d'Europe enlèverait à ces forces leur caractère agressif, car on ne pourrait manifestement les engager que dans la mesure où la communauté serait unanime à reconnaître la nécessité d'une action défensive.

90. Le fait qu'il se soit trouvé, dans l'un des pays intéressés, une majorité parlementaire pour mettre en sommeil le projet en question s'explique surabondamment par l'apport des voix communistes ; ce faisant, les députés communistes ont contribué à perpétuer entre Européens les dissensions qui ont été une cause cons-

tante de conflits armés. Toutefois, les nations intéressées ne se résignent pas à voir ainsi se perpétuer le plus dangereux foyer de conflagrations en puissance que l'histoire ait connu. Conscientes du péril, elles travaillent activement à l'éliminer.

91. Lorsque, l'an dernier, j'ai parlé ici de la Corée, il m'a été possible d'annoncer la conclusion d'un armistice ; nous devons ce résultat, ai-je dit alors, non pas aux intentions pacifiques des agresseurs communistes, mais à l'efficacité de la barrière militaire à laquelle ils s'étaient heurtés et j'ai ajouté [434ème séance, par. 16] que "la Conférence politique de Corée, à condition qu'ils y assistent, permettra aux communistes de donner une meilleure preuve de leur sincérité".

92. Ce n'est qu'au terme de sept mois de négociations ardues que la Conférence politique put être convoquée. Lorsqu'elle se réunit enfin, à Genève, les Nations Unies proposèrent d'unifier la Corée en procédant, dans l'ensemble du pays, à des élections libres sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Les communistes rejetèrent cette proposition. Ils prétendirent que l'Organisation des Nations Unies elle-même devait être traitée comme instrument d'agression, et écartée à l'avenir de toute activité en rapport avec la Corée. Cette contreproposition, d'un caractère insultant pour les Nations Unies, fut rejetée à l'unanimité par ceux qui avaient salué avec fierté l'action des Nations Unies en Corée comme le premier exemple, dans l'histoire, d'une organisation internationale capable d'agir efficacement contre une agression armée.

93. Les Etats-Unis n'en ont pas conclu qu'il faille, pour unifier la Corée, attendre une autre guerre. Nous avons mis au service des efforts déployés en vue d'une solution pacifique de la question coréenne toute l'influence dont nous disposons, et nous persistons à croire que pareille solution reste possible.

94. C'est aussi la paix qui constituait l'objet des pourparlers menés à la Conférence de Genève par les belligérants d'Indochine. Un conflit, vieux de huit ans, et dont la violence ne faisait que s'accroître, a pu être arrêté. Le sang a cessé de couler, et nous pouvons tous nous en réjouir. Mais nous ne pouvons, par contre, feindre d'ignorer le transfert, effectué sur leur demande, de plusieurs centaines de milliers d'habitants du Viet-Nam septentrional vers les régions non communistes, ni la tyrannie étrangère à laquelle se trouvent encore soumis des millions de leurs compatriotes demeurés sur place. Dans cette affaire, on a chèrement payé la cessation des hostilités, et le résultat final reste incertain.

95. En tout cas, ces événements ont fait comprendre aux nations intéressées de l'Asie du Sud-Est l'importance d'une organisation collective de défense contre toute agression nouvelle. Ce mois-ci, les représentants de huit nations, réunis à Manille, ont négocié et signé un traité de défense collective contre l'agression. Le Pacte de Manille est un instrument important, conclu dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît le droit naturel de légitime défense non seulement pour l'individu, mais aussi pour la collectivité. Quiconque proteste bruyamment lorsque d'autres exercent leur droit naturel de légitime défense ne fait que dévoiler ses propres intentions agressives.

96. La Conférence de Manille ne s'est pas bornée à élargir le champ de la sécurité collective ; elle a adopté la Charte du Pacifique, instrument par lequel les huit pays — asiatiques et non asiatiques — réunis à Manille, ont proclamé en termes vibrants leur attachement au

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi qu'aux principes d'autonomie et d'indépendance. La Charte du Pacifique et l'esprit de camaraderie dont elle est l'expression devraient permettre d'en finir une fois pour toutes avec le mythe de l'incompatibilité foncière qui existerait entre l'Orient et l'Occident. Les peuples d'Asie — aussi bien ceux qui sont libres que ceux qui veulent le devenir — ne doivent pas nécessairement rester faibles, divisés et sans soutien devant le nouvel impérialisme qui a déjà réduit à la servitude coloniale 800 millions d'hommes, autrefois citoyens de quinze nations véritablement indépendantes.

97. Au cours de l'année écoulée, d'immenses efforts ont été déployés dans le domaine de l'énergie atomique. Les Etats-Unis ont cherché à partager avec d'autres nations leur prépondérance dans ce domaine, selon des modalités qui permettraient à beaucoup de pays de s'associer à cette grande et nouvelle aventure, dont le but est le bien-être de l'humanité. Nous espérons pouvoir faire de l'énergie atomique, au lieu d'un instrument de mort, une source qui enrichirait la vie.

98. J'ai très nettement présent à l'esprit le souvenir de cette journée du 8 décembre 1953, où nous avons entendu ici le président Eisenhower proposer [470^{ème} séance] que les nations détenant des matières fissiles collaborent, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à la création d'une banque atomique mondiale, à laquelle chacun de ces pays pourrait apporter sa part, afin que, par la suite, ces matières servent à créer plutôt qu'à détruire. J'ai partagé l'émotion de ce moment et j'ai compris le sens de l'acclamation unanime qui accueillit cette proposition et dont l'écho a parcouru le monde.

99. Comme les négociations menées publiquement avec l'Union soviétique tendent, semble-t-il, à se transformer trop souvent en joutes oratoires aux fins de propagande, le président Eisenhower avait proposé qu'elles fussent conduites à huis clos. Après avoir consulté d'autres gouvernements, les Etats-Unis ont alors élaboré et présenté un projet concret et détaillé pour mettre en œuvre le plan grandiose du président Eisenhower. J'ai procédé moi-même à plusieurs reprises à des échanges de vues sur ce sujet avec le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, tant à Berlin qu'à Genève. Nous ne voyons aucune objection à ce que toute la correspondance échangée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au cours de ces négociations soit rendue publique.

100. Nous avons l'espoir et la conviction que, si l'Union soviétique se joignait aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et aux autres nations détentrices de matières fissiles et capables de produire de l'énergie atomique, ce premier acte de coopération pourrait être le prélude d'une collaboration qui s'étendrait à d'autres domaines.

101. Le plan que nous avons présenté ne constituait une menace pour personne. Il était fondé sur l'espoir de dissiper le nuage le plus menaçant de tous ceux qui projettent leur ombre sur l'humanité. Sa portée initiale était trop réduite pour amoindrir le potentiel militaire de l'Union soviétique, et rien, semble-t-il, ne motivait son rejet. C'était avant tout un programme pratique, d'une exécution facile, ne nécessitant pas un contrôle complexe.

102. Cette proposition n'en a pas moins été rejetée, en avril dernier, par l'Union soviétique. La raison ne saurait en être trouvée dans les prétendues lacunes du plan lui-même, lacunes qui auraient certainement fait

l'objet de négociations. En fait, l'Union soviétique a déclaré ce qui suit: "Nous ne collaborerons pas au développement de l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tant que l'on n'aura pas consenti en premier lieu à renoncer à tous les usages de cette énergie qui procurent aux nations libres leur meilleur moyen de défense contre l'agression."

103. A ce jour, le Gouvernement de l'Union soviétique n'a fait montre d'aucune intention de participer à la mise en œuvre du plan du président Eisenhower, si ce n'est à la condition précitée, absolument inacceptable. Hier, lorsqu'on a appris que je prendrais la parole sur ce sujet aujourd'hui, l'Union soviétique, rompant un silence long de cinq mois, a publié à Moscou un communiqué annonçant qu'elle était prête à poursuivre les conversations. Le communiqué n'indiquait pas, toutefois, qu'elle entendait se départir de son attitude négative.

104. Les Etats-Unis, il va de soi, demeurent disposés à négocier avec l'Union soviétique, mais ils ne veulent pas différer plus longtemps leurs efforts tendant à créer une institution atomique internationale.

105. Les Etats-Unis sont décidés à empêcher que la proposition du président Eisenhower ne soit différée si longtemps qu'elle devienne lettre morte. Nous sommes décidés à l'animer, à la développer, et nous insistons sur ce point en collaboration étroite avec les nations qui, animées de l'idéal des Nations Unies, peuvent faire de cette grande force nouvelle un instrument qui, entre les mains d'hommes d'Etat avisés, servira l'humanité, au lieu de n'être qu'une arme de plus — et quelle arme terrible — au service de la guerre.

106. Les Etats-Unis proposent l'inscription à l'ordre du jour d'un point dont l'inclusion nous permettrait de rendre compte ultérieurement des efforts que nous accomplissons pour étudier les immenses possibilités d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour les exploiter. Ces efforts ont été essentiellement orientés et continueront à être orientés vers les objectifs suivants:

a) Création d'une institution internationale, dont les membres originaires seraient des nations de toutes les régions du monde et que nous espérons voir commencer à fonctionner dès l'année prochaine;

b) Réunion d'une conférence scientifique internationale pour examiner l'ensemble de cette question, au printemps de 1955, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies;

c) Création aux Etats-Unis, au début de l'année prochaine, d'une école technique pour l'emploi des réacteurs, où les étudiants étrangers pourront apprendre les principes fondamentaux de l'énergie atomique, notamment dans ses applications à des fins pacifiques;

d) Envoi à un nombre considérable de spécialistes étrangers de la médecine et de la chirurgie d'une invitation à participer aux travaux accomplis dans nos hôpitaux de cancéreux, où les techniques fondées sur l'énergie atomique sont parmi celles qui donnent le plus d'espoir dans la lutte contre ce fléau de l'humanité.

107. Je tiens à souligner avec la plus grande netteté que, selon nos prévisions, aucune nation n'est exclue de cette grandiose entreprise. A mesure que notre programme prendra forme, toutes les nations qui sont intéressées à y prendre part et désireuses d'assumer les responsabilités qui découlent de cette participation sont cordialement invitées à se joindre à nous pour l'élaboration et l'exécution de ce plan.

nationale. Experts, compagnies et entrepreneurs étrangers notamment britanniques, américains, français, canadiens, hollandais, allemands, pakistanais, indiens, belges, suisses, scandinaves, ainsi que des représentants d'autres peuples et pays voisins, tous s'associent à notre travail de développement et de construction dans un esprit de collaboration et d'équité. C'est là, dans le domaine du relèvement économique, une véritable démonstration de l'esprit et des idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous aimerions voir cet effort pacifique de coopération se poursuivre et se développer, mais nous n'avons pas l'esprit aussi libre que nous le souhaiterions en raison de la tension internationale.

53. Il ne se passe guère de jours sans que quelque outrage soit commis aux frontières par des Israéliens contre des Arabes sans défense. Il ne se passe guère de jours sans qu'il y ait des fusillades et des arrestations de Tunisiens et de Marocains luttant pour la liberté de leur patrie. L'infiltration communiste et les activités subversives tant à l'intérieur de l'Irak que chez nos voisins sont pour nous une source de graves préoccupations. La domination communiste et la guerre menée en Chine, en Corée, en Indochine constituent pour nous un avertissement sérieux : nous ne pouvons pas rester insouciant au moment où nous nous consacrons au développement progressif de notre pays. Nous devons penser à notre propre sécurité et y veiller.

54. Ces préoccupations que nous partageons, j'en suis certain, avec le reste du monde libre, sont dues à deux causes fondamentales au moins. La première, c'est que les forces réactionnaires dans le monde ne comprennent pas le changement qui est intervenu dans l'esprit de notre temps, et elles se sont accrochées à des politiques usées, fondées sur la cupidité, l'agression, la domination et l'exploitation des peuples à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, cette réaction se manifeste par exemple par le vaste écart qui existe entre les ressources du riche et celles du pauvre, entre le riche qui gaspille ou qui amasse ses richesses et le pauvre qui ne jouit même pas d'un niveau de vie décent. A l'extérieur, un exemple de cette réaction est donné par les puissances colonisatrices qui ne reconnaissent pas les droits qu'ont les peuples plus faibles sur leurs propres pays, leurs propres maisons, leurs propres biens, leur droit à être libres et à disposer d'eux-mêmes, leur droit à un niveau de vie décent et à la prospérité. Il n'y a pas de doute que la prédominance des forces de réaction dans le monde a donné naissance aux forces de destruction, et a amené en particulier la ruine des valeurs sociales, morales et religieuses. Ces forces de destruction, telles que nous les voyons à l'œuvre en Irak, ont à leur tête les éléments dits communistes.

55. Nous ne saurions éluder les questions fondamentales qui affectent aujourd'hui profondément l'humanité et nous devons nous mettre d'accord sur le diagnostic et les remèdes. D'habitude, nous traitons ici de situations particulières et nous essayons de les examiner individuellement comme si elles étaient sans relations avec le reste du monde, comme s'il s'agissait d'événements isolés, sans lien les uns avec les autres. A toujours traiter de cette manière les problèmes fondamentaux, nous ne conduirons jamais le monde à la paix et à la stabilité qui permettraient au talent et à l'énergie des hommes de se consacrer aux efforts constructifs.

56. La plupart des problèmes auxquels nous avons à faire face à l'Organisation des Nations Unies, ou bien sont le fait des forces de réaction que représente le

vieux colonialisme à son déclin, ou bien sont suscités par la nouvelle forme de subversion et de domination que représente le communisme international, plus fatal encore que l'ancienne forme de colonialisme, puisqu'il vise à asservir les peuples en les dominant spirituellement et mentalement aussi bien que matériellement. Le communisme fait de l'homme une machine automatique, un être asservi et exploité par l'Etat ou bien il transforme les masses en une foule de serviteurs de l'Etat, obéissants et livrés à une poignée de dirigeants qui leur donnent des ordres et les exploitent.

57. La Charte des Nations Unies ne préconise certes pas de telles solutions. Elle ne préconise ni la réaction, ni la destruction, mais une troisième solution, celle de l'évolution continue, du progrès. L'Organisation des Nations Unies a pour but de défendre la dignité de l'homme, la liberté de l'individu, aussi bien sur le plan spirituel que sur le plan intellectuel et physique. Elle soutient le principe de la fraternité humaine, qui n'admet aucune distinction de race, de religion ou de classe. Aux termes de la Charte, les conflits doivent être réglés par voie de médiation et de négociation. La Charte préconise la coopération internationale dans le domaine de la reconstruction et du développement comme dans celui de la libération des peuples sous-développés et non autonomes. C'est cette troisième solution, celle de l'Organisation des Nations Unies, qui doit être réalisée de manière efficace et qui doit revêtir un caractère universel.

58. Si l'on jette un regard en arrière pour passer en revue les neuf années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, on ne peut manquer de relever les résultats nombreux et variés qui ont été obtenus grâce à elle ; en effet, elle a servi à libérer des peuples, à éviter des carnages, à localiser des conflits et, en outre, elle a allégé bien des souffrances humaines et fait bénéficier bien des pays des services de l'assistance technique. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de la contribution qu'elle a apportée à la libération du Liban, de la Syrie, de l'Indonésie et de la Lybie. Nous sommes, certes, conscients de l'importance de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies en Corée, qui a permis d'arrêter l'agression. Nous apprécions l'aide que l'Organisation des Nations Unies a apportée aux pays sous-développés et non autonomes afin de leur permettre d'améliorer leur niveau de vie et leur situation économique. Les institutions spécialisées des Nations Unies contribuent dans une grande mesure au succès de cette tâche.

59. A cet égard, je tiens à exprimer la gratitude de mon pays à l'Organisation des Nations Unies, à plusieurs de ses Membres et aux institutions spécialisées qui, dans un esprit noble et élevé, nous sont venus en aide matériellement, nous ont prêté leur assistance et témoigné leur sympathie ; c'est en partie grâce à leurs efforts qu'il a été possible de sauver la ville de Bagdad menacée par les inondations désastreuses du printemps dernier et d'aider un grand nombre de réfugiés victimes de cette calamité.

60. Agissant dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, ainsi que ceux des Philippines, de l'Inde, du Pakistan, de la Birmanie et de Ceylan, ont apporté au monde une nouvelle méthode permettant aux peuples non autonomes d'obtenir leur libération et leur indépendance : la méthode des négociations et des accords, qui est venue remplacer celle de la lutte et de l'effusion du

sang. Plus récemment, le règlement par le Royaume-Uni et l'Égypte du problème du canal de Suez qui n'avait pu être résolu, pendant si longtemps, a montré la patience, la sagesse et les qualités politiques de toutes les parties intéressées. Nous sommes particulièrement heureux de voir cette nation sœur du monde arabe, l'Égypte, réaliser ses aspirations nationales, tout en reconnaissant les responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne la défense future des États arabes. Nous constatons également avec plaisir que notre voisin et ami, l'Iran, a pu finalement régler le problème du pétrole, tout en sauvegardant ses intérêts nationaux. Nous regrettons qu'il a été impossible d'aboutir à Genève à un règlement définitif de la question coréenne. Cependant, nous avons éprouvé un sentiment de soulagement lorsque les armistices de Corée et d'Indochine ont mis fin aux carnages dont ont souffert ces malheureux pays et nous espérons que leur unité sera bientôt réalisée.

61. Nous pourrions continuer à énumérer les heureux résultats que l'Organisation des Nations Unies a obtenus soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire des pays animés par l'esprit de la Charte. Cependant, les problèmes que l'Organisation des Nations Unies doit régler à l'heure actuelle et dont la solution exige des États Membres des qualités politiques jointes au courage et au sens des responsabilités sont aussi importants et aussi nombreux, sinon plus nombreux encore que par le passé. Ces problèmes sont une source de tension et ils mettent aujourd'hui en danger la paix et l'harmonie du monde.

62. A notre avis, le premier d'entre eux est celui de Palestine, car il a troublé la paix et l'harmonie dans une région d'une importance vitale pour le monde en raison de son intérêt stratégique comme de ses richesses matérielles, particulièrement de ses richesses en pétrole. L'Organisation des Nations Unies, sous l'influence d'une politique de puissance et de propagande sioniste, a partagé la Palestine entre les Arabes et les Juifs; elle a créé ainsi une situation qui a eu pour résultat de priver près d'un million d'Arabes, musulmans aussi bien que chrétiens, de leurs foyers et de leurs biens, et a fait subir de graves injustices aux Arabes pacifiques, qui constituent la véritable population de la Palestine. C'est ainsi que l'État d'Israël est né.

63. Mais l'État d'Israël ne s'est pas contenté des résolutions de l'Organisation des Nations Unies auxquelles il doit son existence. Il a déjà violé les dispositions des résolutions de l'Organisation des Nations Unies en s'appropriant par la force un territoire qui ne lui avait pas été octroyé par l'Organisation. Les terroristes d'Israël ont assassiné des vieillards, des femmes et des enfants; ils ont exterminé la population entière de villages tels que Deir Yassin, intimidant ainsi la population arabe de Palestine qui était sans défense et l'obligeant à abandonner ses foyers. Ces procédés ont abouti à une conquête territoriale; ils ont eu pour effet de priver près d'un million d'Arabes de leurs foyers et de transformer la Palestine, la Terre sainte, la terre de la paix, en un foyer de guerres et de luttes politiques. Israël a fait de Jérusalem sa capitale au mépris de plusieurs résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui prévoyaient l'internationalisation de cette ville. A Jérusalem, la guerre que mènent les Israéliens et les fusillades auxquelles ils se livrent mettent en danger les Lieux saints eux-mêmes. Les fusillades et les actes d'agression, dont les Israéliens se rendent coupables le plus souvent à la frontière de la Jordanie,

parfois aussi à celles de l'Égypte, de la Syrie et du Liban, se poursuivent sans que l'on s'efforce de les arrêter ou de châtier leurs auteurs. Les attaques honteuses effectuées l'an dernier contre les villages de Qibya et de Nahhalin, au cours desquelles des foyers ont été détruits et un grand nombre d'êtres humains, parmi lesquels des vieillards, des femmes et des enfants, ont trouvé la mort, sont des exemples éloquents de la conduite d'Israël dans le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité a condamné Israël pour l'incident de Qibya [642^{ème} séance], dont la population a été massacrée au mépris de toute loi, mais cela n'a pas empêché les Israéliens de massacrer la population de Nahhalin et de se livrer à d'autres nombreuses attaques. Les coupables n'ont jamais été obligés de rendre compte de leurs actes et aucune indemnité n'a été imposée à Israël.

64. Cet état de choses a eu tout naturellement des conséquences multiples. Tout d'abord, l'attitude d'Israël constitue une insulte à l'humanité et témoigne d'un manque flagrant de respect pour la vie humaine, la propriété et le droit. En deuxième lieu, c'est un défi à l'Organisation des Nations Unies, un manque de respect à l'égard de notre organisation et nous pensons, à juste titre, que rien n'a nui davantage au prestige de l'Organisation des Nations Unies que la faiblesse, l'injustice et le manque d'efficacité dont elle a fait preuve dans les efforts qu'elle a entrepris pour régler le problème de Palestine. En troisième lieu, l'attitude d'Israël a troublé la paix, la stabilité et l'harmonie dans le Moyen-Orient. En quatrième lieu, la situation qu'Israël a créée a eu pour effet de compromettre les relations entre les pays arabes et les nations qui sont responsables de la fondation de l'État d'Israël et qui lui ont permis de poursuivre son existence sans obtenir de lui la garantie qu'il respecterait la loi et les dispositions des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En cinquième lieu, cet état de choses a eu pour conséquence de blesser les sentiments religieux de millions de fidèles dans le monde, qui désiraient que la Palestine devienne un havre de paix pour les musulmans, les chrétiens et les juifs et non pas un foyer de conflits religieux qui entraîneraient la profanation et la destruction de certains des Lieux saints. La situation misérable à laquelle les réfugiés musulmans et chrétiens de Palestine ont été réduits ne peut que rendre plus amers les sentiments de leurs coreligionnaires dans le monde. Enfin, la sixième conséquence a été de déraciner le peuple juif en l'arrachant aux pays où il vivait depuis des milliers d'années, comme ce fut par exemple le cas pour les juifs d'Irak et de poser un cas de conscience pour les juifs du monde entier, partagés entre leur loyalisme envers leur pays et envers Israël.

65. Ainsi, la position que l'Organisation des Nations Unies a adoptée à l'égard du problème palestinien, par suite de la pression politique qui s'exerçait sur elle et sous l'influence du pouvoir électoral des sionistes, n'a pas été salutaire pour l'humanité du point de vue moral, religieux et politique. Ce problème est-il résolu? Nous pouvons de la manière la plus nette répondre par la négative. Ce problème ne sera jamais résolu tant que justice ne sera pas rendue aux Arabes de Palestine. Ils sont aussi attachés à la Palestine que quiconque peut l'être à sa patrie et en outre il existe entre eux et la Palestine un lien spirituel qui ne pourra jamais être rompu. Que peut faire l'Organisation des Nations Unies maintenant que la situation est devenue aussi critique? Rien moins que de mettre en œuvre ses propres résolutions. L'Organisation des Nations Unies doit veiller à

ce qu'Israël renonce à son attitude arrogante et à ses manœuvres agressives dirigées contre les Arabes.

66. Les Etats arabes font preuve de la plus grande modération en n'exerçant pas de représailles contre les auteurs des incidents fréquents causés par les attaques frontalières d'Israël. Nous savons que le but d'Israël est de provoquer les Arabes pour en venir à un conflit armé ouvert. Nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'éviter dans l'intérêt de la paix mondiale. Les grandes puissances qui sont au premier chef responsables de la création de l'Etat d'Israël doivent au moins cesser de lui apporter une aide jusqu'à ce qu'il consente à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à ne plus massacrer d'innocents Arabes.

67. Nous désirons exprimer notre reconnaissance à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, dont l'examen impartial et objectif des incidents de frontière a permis au monde entier de se faire une idée impartiale des actes d'agression d'Israël et de son mépris des droits de l'homme et de la loi. Nous regrettons que le général Bennike ne soit plus en fonctions, et, en même temps, nous le félicitons d'avoir quitté son poste sain et sauf. En effet, s'il avait poursuivi son œuvre dans le même esprit de justice et de neutralité, son destin aurait fort bien pu être celui du défunt comte Bernadotte. Nous sommes persuadés que le général Burns sera aussi équitable et aussi impartial que son prédécesseur.

68. Il y a deux ballons lancés par la propagande sioniste, que nous voulons crever. Les sionistes prétendent d'abord qu'Israël veut la paix, et que les Arabes ne la désirent pas. C'est là une déformation complète de la vérité. Sans doute, Israël réclame la paix à grands cris, mais son attitude est loin de correspondre à ses paroles. En fait, des dirigeants israéliens ont souvent répété qu'ils n'ont pas l'intention de céder aux Arabes les territoires qui leur ont été attribués en vertu de résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ils n'ont pas davantage l'intention d'accepter l'internationalisation de Jérusalem. Ils rejettent le principe du retour des réfugiés qui manifestent le désir de revenir dans leurs propres foyers. Ils n'ont jamais payé les produits des fermes arabes qui sont en Israël, ni le loyer des propriétés arabes situées dans ce pays. Ils se sont emparés des propriétés appartenant à des Arabes et les ont vendues à des immigrants juifs. Ils ont bloqué les fonds arabes qui se trouvent dans les banques britanniques de Palestine. Ils ne cessent de tirer sur les villages jordaniens situés le long de leur frontière. Ils traitent les Arabes demeurés en Israël comme des citoyens de deuxième catégorie et limitent leur liberté de mouvement, saisissent leurs terres, détruisent leurs villages, leurs églises et leurs mosquées, et les empêchent de profiter de l'enseignement, des services de santé et autres services sociaux. Les Israéliens soumettent les Arabes à l'administration des autorités militaires, et non des autorités civiles; ils leur refusent toute administration civile élémentaire. Ils ont ainsi fait des Arabes d'Israël de véritables prisonniers de guerre. Une telle situation peut-elle aboutir à la paix entre Israël et les pays arabes, ou les Israéliens ne désirent-ils pas plutôt une paix qui refuserait de reconnaître aux Arabes les droits qu'ils ont sur leurs foyers et sur leurs propriétés en Palestine? Une paix de cette nature est absolument irréalisable. Quant à une paix véritable, reposant sur le droit et la justice ainsi que sur la reconnaissance des droits des Arabes, Israël n'en veut pas.

69. Le second argument de la propagande sioniste consiste à prétendre qu'Israël est le bastion de la démocratie dans le Proche-Orient et qu'il montre la voie de la prospérité et du progrès dans la région. Il serait très facile de réduire à néant une telle propagande en se demandant quelle est la nature des droits démocratiques dont jouissent les Arabes, chrétiens ou musulmans, qui vivent en Israël. Nous avons la preuve que des mesures discriminatoires frappent en Israël les immigrants juifs qui viennent du monde arabe et ceux qui viennent de l'Inde. Le retour dans l'Inde de centaines de juifs indiens qui ont quitté Israël pour protester contre la discrimination raciale pratiquée dans ce dernier pays a été signalé par le *New York Times*. Telle est la nature de la démocratie introduite par les Israéliens dans un monde arabe qui, avant la venue des sionistes, ne connaissait aucune discrimination raciale ou religieuse. Quant à l'assertion selon laquelle Israël montrerait la voie du progrès, nous prétendons qu'il n'est pas une partie du monde arabe qui, avec l'appui financier de l'Occident et l'apport de ses techniciens, ne connaîtrait pas un progrès et un développement d'un niveau égal à celui dont se réclame Israël.

70. Il est grand temps que les dirigeants du monde se rendent compte des graves injustices commises à l'égard des Arabes et qu'ils reconnaissent les faits suivants. En premier lieu, la Palestine ne deviendra jamais exclusivement juive du point de vue religieux. Toute la Palestine est Terre sainte aussi bien pour les musulmans que pour les chrétiens et les juifs. En deuxième lieu, les Arabes de Palestine, musulmans ou chrétiens, n'accepteront jamais d'être les victimes d'une *diaspora* au XXème siècle. L'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce qu'au moins les territoires attribués aux Arabes dans le plan de partage de 1947 de l'Assemblée générale [résolution 181 B (II)] leur soient rendus si elle veut redresser une partie des torts qu'ils ont subis. Israël doit respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la Palestine. En troisième lieu, l'Organisation des Nations Unies doit instituer des sanctions contre les coupables des agressions qui se produisent à la frontière entre Israël et les Etats arabes. L'agresseur doit être puni si l'on entend empêcher une nouvelle agression. En quatrième lieu, l'Organisation des Nations Unies doit faire en sorte que les propriétés privées arabes soient restituées à leurs légitimes propriétaires et que les loyers et les revenus des fermes leur soient payés. En cinquième lieu, l'Organisation des Nations Unies doit ouvrir une enquête sur la manière dont Israël traite les Arabes qui vivent sur son territoire. Les grandes puissances doivent se sentir moralement responsables des injustices commises à l'égard des Arabes innocents, ainsi que des actes inhumains ou agressifs commis par Israël.

71. La question palestinienne est un baromètre fidèle qui permet de mesurer les réactions de l'humanité à l'égard des problèmes moraux et humains. La situation des réfugiés arabes nous indiquera la position de l'aiguille du baromètre.

72. Une deuxième zone de tension mérite d'attirer l'attention constante de l'Organisation des Nations Unies: il s'agit de la Tunisie et du Maroc. Au cours de la dernière session, l'Assemblée générale a un peu trop négligé ces deux pays, dont les habitants luttent pour la liberté et l'indépendance. Aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Nous espérons sincèrement que le peuple de France et le gouvernement actuel de ce pays veilleront à ce que les aspirations nationales de la Tunisie soient

reconnues et que les négociations menées avec les représentants de la Tunisie conduisent à des accords fructueux fondés sur une coopération mutuelle entre amis et égaux. Nous regrettons cependant que le Maroc continue d'être le théâtre de troubles et d'effusion de sang dus à la carence du Gouvernement français, qui n'a pas encore pris de mesures positives pour répondre aux aspirations nationales de ce pays. Nous exprimons l'espoir que le Gouvernement français veillera à restaurer sur son trône Sa Majesté Mohammed ben Youssef, sultan légitime du Maroc. Le sultan est le chef spirituel aussi bien que temporel de son peuple. Nous ne comprenons pas comment la France qui, comme on le sait, respecte traditionnellement la liberté du culte, a pu s'immiscer dans la vie religieuse des musulmans du Maroc en exilant leur chef spirituel. Nous faisons appel à la France pour qu'elle restaure le sultan légitime sur son trône et entame des négociations avec les véritables représentants du Maroc. L'Organisation des Nations Unies doit donner tout son appui et tous ses encouragements à une initiative de ce genre.

73. Le problème le plus grave que l'Organisation des Nations Unies et le monde aient à résoudre est peut-être celui qui résulte de la tension qui oppose l'Est à l'Ouest, avec toutes les conséquences que cela entraîne: course aux armements, partage de l'Allemagne, occupation de l'Autriche, refus d'admettre dans l'Organisation des Nations Unies une vingtaine de pays qui désirent en faire partie. A notre avis, ces problèmes, et bien d'autres de même nature, pourraient être résolus à l'échelon le plus élevé par les dirigeants des grandes puissances, conformément à la résolution [377 (V)] de 1950 que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité et dont ma délégation et celle de la Syrie ont eu l'honneur de présenter le projet. Dans une réunion de ce genre, chaque camp devrait exposer franchement ses craintes, ses soupçons et ses revendications et prendre chacun de son côté les mesures propres à dissiper les craintes et les soupçons et à faire droit aux revendications. La guerre froide peut prendre fin si le communisme international renonce à son esprit dogmatique et totalitaire et s'il cesse son travail d'infiltration et de subversion dans d'autres pays; voilà ce qu'il faut faire si l'on veut que la paix soit possible.

74. Nous espérons que la conférence qui pourrait être appelée à se réunir pour réviser la Charte des Nations Unies aurait notamment pour tâche essentielle d'examiner les dispositions de la Charte en tenant compte des conflits idéologiques qui compromettent actuellement la paix du monde et de fournir à l'humanité les moyens de mettre en œuvre l'idéologie que tous les signataires de la Charte ont déjà acceptée et qui est le fruit de l'évolution de l'humanité pendant ces cinq mille dernières années. Parmi les principes idéologiques qu'elle pose, la Charte reconnaît l'unité de l'humanité et celle du monde dans son ensemble. Elle ne fait pas de distinction entre l'Est et l'Ouest, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Cette idéologie de caractère universel exige le respect du droit de l'individu à la liberté et à un niveau de vie décent, conformément à la loi. Elle proclame que les peuples ont droit à être libres et à disposer d'eux-mêmes, que les nations doivent coopérer entre elles et que les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques. Nous avons tous accepté ces principes, mais comment parviendrons-nous à les appliquer? Voilà, à notre avis, le premier point que devrait examiner la conférence des Nations Unies qui sera chargée de réviser la Charte.

75. Mais il ne suffit pas de réviser la Charte, ni de formuler des principes abstraits. Ce qui importe surtout, c'est de traduire nos paroles dans nos actes et de renforcer la volonté d'agir, car, en dernière analyse, c'est l'action qui permettra d'atteindre les buts et les idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

76. Le PRESIDENT: Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable représentant de l'Irak dans son discours, car je ne suis pas partisan d'une restriction indue de la liberté qu'ont les délégués d'exprimer leurs sentiments. Cependant, l'emploi de termes comme "arrogance" m'amène à dire qu'il ne fait pas de doute, dans mon esprit, que l'Assemblée générale désire que les orateurs s'imposent d'eux-mêmes une certaine modération. Je reste confiant qu'ils s'inspireront de ce désir de l'Assemblée. Je donne la parole, sur un point d'ordre, au représentant de l'Irak.

77. M. AL-JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à assurer le Président et les membres de l'Assemblée générale que les mots que je viens de prononcer décrivent de façon objective une situation réelle. Je ne vois donc pas pour quelle raison le Président a pu élever une objection à leur sujet.

78. Le PRESIDENT: Je n'ai pas consigné une objection. Mais il m'a paru que l'emploi du terme auquel j'ai fait allusion justifiait un appel à la modération de la part de tous les délégués. Je suis sûr que c'est l'ensemble des délégués qui a ce même souci.

79. M. ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Dans le discours désormais historique qu'il a prononcé le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale, le président Eisenhower avant de présenter sa proposition qui tendait à créer, à des fins pacifiques, un office international de l'énergie atomique, a rendu un chaleureux hommage à l'Organisation des Nations Unies. Il a déclaré notamment [470^{ème} séance, par. 80 et 81]:

"A la fierté que me cause cette distinction vient s'ajouter, quand je considère votre assemblée, un sentiment de réconfort. Car jamais l'histoire n'a vu une autre organisation susciter, à elle seule, autant d'espoirs pour tant d'êtres. Vos délibérations, au cours de ces sombres années, et les décisions que vous avez prises ont déjà exaucé certains de ces espoirs.

"Mais les grandes épreuves et les grands succès sont encore à venir. Confiant dans ces succès futurs, je voudrais, en m'autorisant des hautes fonctions qui sont actuellement les miennes, vous apporter l'assurance que le Gouvernement des Etats-Unis continuera à accorder son ferme appui à votre organisation. Si nous sommes résolus à le faire, c'est que nous sommes sûrs que d'elle viendront, pour une grande part, la sagesse, le courage et la foi qui peuvent réaliser en ce monde une paix durable entre tous les peuples, le bonheur et la prospérité pour tous les êtres humains."

80. Ainsi s'exprimait, il y a un an, le président Eisenhower. Pour prononcer cette allocution, il était arrivé à New-York par la voie des airs, venant directement des Bermudes où il avait conféré au sujet des graves problèmes de la guerre et de la paix avec sir Winston Churchill, Premier Ministre du Royaume-Uni, et avec M. Laniel, qui était à cette époque Président du Conseil français. L'événement présentait donc un caractère des plus dramatiques. D'abord, la Conférence des Bermudes s'était déroulée selon les anciennes règles de la diplomatie classique et avait réuni,

dans le plus grand secret, les chefs des trois grandes puissances du monde occidental, qui avaient tenté de maintenir la paix en renforçant la coalition du monde libre contre un ennemi possible. D'autre part, en sa qualité de chef de la nation la plus puissante du monde, le président Eisenhower avait décidé de traiter dans son discours un thème qui était véritablement une question de vie ou de mort pour l'humanité tout entière. Enfin, il avait délibérément choisi l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour livrer au monde ce message historique.

81. Les paroles que le président Eisenhower a prononcées devant l'Assemblée générale ont été entendues dans le monde entier. L'audacieuse proposition qu'il a présentée concernant l'énergie atomique est passée au premier rang des problèmes de la politique internationale. Il y a quatre jours, devant cette même assemblée [475ème séance], le Secrétaire d'Etat américain, M. Dulles, a proposé l'inscription à l'ordre du jour d'un point qui permettrait au Gouvernement des Etats-Unis de faire rapport sur les efforts qu'il a faits pour étudier et exploiter les immenses possibilités d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

82. A propos de ce nouveau point de notre ordre du jour qui est, à mon avis, la question la plus importante dont nous ayons à nous occuper en cette neuvième session de l'Assemblée générale, la délégation des Philippines constate avec satisfaction que l'Union soviétique a proposé de reprendre les négociations actuellement interrompues au sujet du plan du président Eisenhower en vue de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je tiens cependant à souligner qu'au cours de ces négociations, nous devons veiller à ne pas nous laisser entraîner dans quelque traquenard, et nous devons nous défier de toute "temporisation" sur le plan diplomatique. Allons de l'avant, sans nous arrêter pour écouter et regarder autour de nous chaque fois qu'un chant de sirène nous parvient de l'autre côté du rideau de fer. Tout en nous réservant le droit d'entrer dans le détail lorsque cette question sera examinée en commission, je voudrais cependant profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour dire un mot de la proposition de M. Dulles, qui comporte quatre étapes, à savoir : a) la création d'une institution internationale pour le développement de l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques ; b) la réunion d'une conférence scientifique, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ; c) la création d'une école technique pour l'emploi des réacteurs ; et d) la participation d'experts étrangers aux travaux des hôpitaux de cancéreux des Etats-Unis. Au sujet de cette proposition, je voudrais exprimer l'espoir qu'elle constitue réellement un plan mondial, et non une entreprise purement nationale, et qu'il n'est aucunement question de ne pas recourir aux bons offices de l'Organisation des Nations Unies. Il importe que nous relevions le prestige chancelant de notre organisation en veillant à ce que l'organisme international que l'on envisage de créer soit, dès le commencement, un instrument de l'Organisation des Nations Unies.

83. Mais, pour convaincre le monde que les Etats-Unis ont réellement l'intention de mettre ce plan à exécution, il est nécessaire que nous renoncions un peu aux généralités et que nous nous occupions davantage de détails précis. En d'autres termes, il faut que les Etats-Unis d'Amérique soient disposés à révéler, devant l'Assemblée générale, les quantités de matériel nu-

cléaire, ainsi que les fonds qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de l'Office international.

84. Il y a quelques jours, un être humain, un innocent pêcheur, est décédé des suites des expériences atomiques, et le monde accueille avec joie la résolution qu'a prise le Gouvernement des Etats-Unis de mettre l'accent sur l'utilisation de l'énergie atomique, non pas à des fins militaires mais à des fins pacifiques. Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle le discours dans lequel le président Eisenhower a présenté pour la première fois, en décembre 1953, son plan en vue de la création d'un office mondial pour le développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, constitue un événement d'une grande portée : ce discours montre, de façon dramatique, combien l'Organisation des Nations Unies a été dépassée par la rapidité foudroyante des progrès scientifiques réalisés dans notre monde moderne. Le président Eisenhower a eu raison de choisir l'Organisation des Nations Unies pour présenter sa proposition cruciale relative à l'énergie atomique ; malheureusement, l'Organisation ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour prendre une décision prompte et efficace au sujet de la proposition du président Eisenhower. Nous constatons soudain qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument politique qui permette de résoudre un problème d'une telle urgence. Nous nous apercevons à regret que l'Organisation des Nations Unies est devenue un vaisseau trop frêle pour que l'humanité puisse lui confier ses espoirs et ses craintes en cet âge atomique.

85. Il y a neuf ans, j'ai eu l'honneur de représenter les Philippines à la Conférence de San-Francisco, qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies. Représentant un pays qui avait subi de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants pendant la guerre, j'ai appuyé fermement toute proposition destinée à mettre l'Organisation des Nations Unies en mesure de faire face à la menace d'une nouvelle guerre. Après deux mois d'efforts acharnés, la Conférence a mis la dernière main à la Charte des Nations Unies dont les premiers mots proclament la résolution qu'ont prise les peuples des Nations Unies de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

86. La rédaction de la Charte des Nations Unies a été achevée le 26 juin 1945. Vingt jours plus tard, le 16 juillet, les Etats-Unis faisaient exploser le premier engin atomique. Le 6 août, c'est-à-dire vingt jours encore après cette première déflagration et plus d'un mois après la signature de la Charte, la première bombe atomique était lancée sur Hiroshima. Rétrospectivement, ces dates présentent une grande importance. Le texte définitif de la Charte des Nations Unies a été mis au point peu de temps avant que le monde n'eût conscience du fait que l'énergie atomique était devenue une réalité. Les phrases éloquentes du préambule de la Charte, par lesquelles l'humanité se déclare résolue "à préserver les générations futures du fléau de la guerre", ne s'appliquaient donc qu'au seul type de guerre que l'humanité eût connu jusqu'alors. Guerre homicide et destructive, certes, qui n'établissait aucune distinction entre les combattants et les non-combattants, mais qui cependant n'était menée qu'avec des armements de type classique d'une puissance limitée. Guerre totale aussi, et il était juste qu'à San-Francisco les créateurs de l'Organisation des Nations Unies eussent déclaré que le but primordial de l'Organisation

était d'empêcher de tels conflits au cours des années à venir.

87. Entre-temps, le danger d'une guerre totale menée avec des armes classiques a été remplacé par le danger de la guerre absolue, avec l'emploi des armes bactériennes, atomiques et à l'hydrogène. Il est probable que l'Organisation des Nations Unies possède les moyens voulus pour intervenir efficacement et en temps utile afin de prévenir ou d'arrêter un conflit au cours duquel les combattants se servent d'armements classiques. Mais elle n'est pas dotée des moyens nécessaires pour en faire autant dans le cas d'une guerre menée à l'aide d'armes de destruction totale. La raison en est simple : l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée à l'échelle de l'ère atomique dans laquelle nous vivons maintenant. Autrement dit, en l'espace de neuf ans seulement, la Charte des Nations Unies a vieilli si dangereusement que ses dispositions actuelles la laissent impuissante à agir efficacement pour prévenir une catastrophe universelle.

88. La preuve la plus convaincante de ce que j'avance réside dans l'impuissance évidente du Conseil de sécurité. Comme nous le savons tous, cet organe a la responsabilité principale du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Je ne conteste pas le mérite réel qu'il a eu à régler ou à contribuer à régler les différends entre nations et à prévenir ou à arrêter plusieurs menaces contre la paix, ruptures de la paix ou actes d'agression. Mais dans la seule de ces situations qui ait comporté des opérations militaires de grande envergure et qui ait menacé de dégénérer en une troisième guerre mondiale — à savoir l'agression communiste en Corée — le Conseil de sécurité n'a échappé à l'impuissance totale que par l'effet d'un simple accident, c'est-à-dire grâce à l'absence providentielle des représentants de l'Union soviétique à la séance au cours de laquelle des sanctions militaires ont été décrétées contre les agresseurs communistes. En outre, il s'est trouvé que la Corée, aux yeux de l'Union soviétique, ne constituait pas un théâtre de guerre suffisamment important pour qu'elle y participât réellement et en y appliquant tous ses efforts.

89. Aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité est chargé d'organiser des forces armées immédiatement utilisables, que fourniront les Etats Membres, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pendant les huit années qui viennent de s'écouler, les efforts déployés dans ce domaine n'ont abouti à aucun résultat concret. C'est à l'Assemblée générale que l'on a laissé le soin de formuler, en exécution de la résolution [377 (V)] intitulée "L'union pour le maintien de la paix", des plans visant à l'adoption de mesures collectives contre de futurs actes d'agression.

90. D'autre part, le Conseil de sécurité est l'organe chargé au premier chef d'élaborer des plans en vue de l'instauration d'un système destiné à réglementer les armements. Les comptes rendus des débats consacrés à cette question forment les plus tristes chapitres de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Huit années d'études et de délibérations n'ont abouti à rien. La course aux armements s'est poursuivie sans relâche, à un rythme plus rapide qu'au cours de toute autre période de paix dans l'histoire du monde. Après avoir perdu huit ans à chercher vainement une formule acceptable pour la réglementation des armements — armes atomiques comprises — nous nous trouvons aujourd'hui, selon les paroles du président Eisenhower, devant le sinistre spectacle de deux colosses atomiques, les

Etats-Unis et l'Union soviétique, qui se mesurent d'un regard malveillant de part et d'autre d'un monde tremblant de peur.

91. Bien entendu, la faiblesse du Conseil de sécurité tient surtout au fait que, tout en possédant les attributs de l'autorité, il n'est pas doté d'un mécanisme qui lui permette de rendre cette autorité effective. Une autre lacune du Conseil de sécurité sur laquelle je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale est l'anomalie que constitue l'absence, parmi les membres non permanents du Conseil de sécurité, de certains représentants de l'Asie; car cette absence est une injustice à l'égard de ceux des peuples d'Asie qui ont accédé à l'indépendance depuis l'élaboration de la Charte.

92. L'Article 23 de la Charte dispose tout d'abord que le Conseil de sécurité se compose de onze membres, dont cinq sont permanents, et le moment est venu de ne plus avoir de membres permanents au Conseil de sécurité. On lit ensuite dans ce même article :

"Six autres Membres de l'Organisation sont élus, à titre de membres non permanents du Conseil de sécurité par l'Assemblée générale qui tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable."

93. A San-Francisco, les grandes puissances s'étaient mises d'accord pour attribuer deux sièges non permanents à l'Amérique latine et un siège à chacune des régions suivantes : Europe occidentale, Europe orientale, Moyen-Orient et Commonwealth britannique. Pour l'Asie, rien n'avait été prévu. En fait, à cette époque, l'Asie, aux yeux des délégations de San-Francisco, n'avait pas d'existence propre en tant qu'entité géographique et politique.

94. Les temps ont changé, et une Asie nouvelle a surgi, mais le malentendu persiste. Aujourd'hui, les nations d'Asie n'ont toujours pas la possibilité de se faire élire au Conseil de sécurité, à l'exception cependant de celles qui appartiennent à un groupement dit "unité géographique", en l'espèce, le Commonwealth britannique. Ni l'Indonésie, ni la Birmanie, ni la Thaïlande, ni mon propre pays n'ont le droit d'être élus à l'organe des Nations Unies qui, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix.

95. D'importantes organisations civiques d'Asie — anciens membres des forces armées qui ont aidé à créer l'Organisation des Nations Unies ou qui ont combattu sous son drapeau bleu en Corée — ont invité l'Organisation des Nations Unies à reviser l'accord ou plutôt à dissiper le malentendu de San-Francisco. Cet appel des anciens combattants asiatiques a été approuvé et appuyé par 18 millions d'anciens membres des forces armées, représentant vingt-cinq pays, y compris le mien, unis dans la Fédération mondiale des anciens combattants. En me rangeant aux côtés de mes anciens frères d'armes, j'ai le sentiment de parler non seulement au nom du peuple philippin, mais aussi au nom de tous les peuples d'Asie. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de nous accorder la place qui nous revient dans l'organe si important qu'est le Conseil de sécurité.

96. La décision qu'a prise le président Eisenhower de parler devant l'Assemblée générale est pleine de signification. Cet organe dans lequel sont représentés

les soixante Etats Membres, a été appelé tour à tour : association internationale pour l'organisation de conférences contradictoires, tribune de l'humanité et assemblée publique mondiale. L'Assemblée générale, en principe du moins, est faible dans le domaine où le Conseil de sécurité est fort. Elle ne possède aucun des attributs extérieurs du pouvoir, mais elle exerce sur les cœurs et les esprits des hommes un pouvoir qui est hors de toute proportion avec l'autorité qu'elle détient réellement. Loin d'être un parlement mondial, elle peut seulement formuler des recommandations et ne peut pas se risquer à prendre des sanctions d'ordre coercitif.

97. Parlant de l'Organisation des Nations Unies en général, j'ai dit qu'elle était devenue un vaisseau trop frêle pour que l'on puisse lui confier les espoirs et les craintes qu'éprouve l'humanité en cet âge atomique. Faute de mieux, l'Assemblée générale représente du moins le bon sens et la conscience de cette humanité.

98. On a souvent répété que l'Organisation des Nations Unies, si elle n'a pas eu beaucoup de succès dans le domaine de la politique et de la sécurité — et la question du désarmement constitue l'un de ses échecs les plus graves — n'en a pas moins fait œuvre utile en matière d'économie, de questions sociales, de culture intellectuelle, de philanthropie, de tutelle et de droit. Cela est exact, en grande partie, pour les sept dernières années. Malgré la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies s'est acquittée, dans le domaine de la coopération internationale, de tâches qui, si on les compare aux réalisations des époques précédentes, tiennent véritablement du prodige. Les problèmes que posent le développement mondial sur le plan économique et social, et en particulier l'effort tendant à élever les niveaux de vie, l'action destinée à faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'évolution des Territoires sous tutelle et des territoires non autonomes vers le but ultime de l'indépendance, le perfectionnement incessant du droit international, voilà autant de questions que l'Organisation a abordées et à la solution desquelles elle a apporté une importante contribution, malgré la menace de la guerre froide. Nous avons également le programme de l'assistance technique, et les institutions spécialisées ne cessent de faire œuvre utile dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la science, de l'enseignement, de la santé, des finances, du commerce, des transports, etc.

99. Tout cela est vrai. Mais, aujourd'hui, l'impression générale semble prévaloir que les possibilités d'action de l'Organisation des Nations Unies, même s'agissant de ces problèmes étrangers à la politique, sont presque épuisées. Nous sommes en perte de vitesse. Les Etats évolués montrent de moins en moins d'empressement à aider les pays sous-développés dans la mise en œuvre de leurs programmes d'expansion économique. L'histoire du "Point quatre" nous en fournit un exemple; nous en trouvons un autre dans le ralentissement des activités du Programme élargi d'assistance technique, et un autre encore dans la mise au rancart du projet de création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

100. Dans un autre domaine, je citerai la résistance croissante que les pays les plus évolués opposent à toute mesure visant à favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde. Les raisons que les gouvernements de ces pays invoquent sont pour le moins étranges: ou bien ils

déclarent qu'ils ne veulent pas risquer d'être obligés d'abaisser leurs propres normes en signant, avec des pays moins évolués, des conventions ou des pactes relatifs à ces questions, ou bien ils prétendent, comme nous l'avons vu, par exemple, au sujet de la question tunisienne, de la question marocaine et du conflit racial en Afrique du Sud, que la clause relative à la compétence nationale qui figure dans la Charte interdit à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir dans ce domaine. Pour ce qui est des Territoires sous tutelle et des territoires non autonomes, on peut dire non seulement que tout progrès semble arrêté, mais que le régime de tutelle et les principes qui sont énoncés au Chapitre XI de la Charte sont en voie de disparition.

101. Il est difficile d'échapper à l'impression que, de tous côtés, on fait des efforts concertés et délibérés en vue d'enrayer tout progrès dans les domaines non politiques dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies.

102. Pour expliquer cet état de choses, certains optimistes prétendent qu'étant donné l'importance des progrès accomplis dans ces domaines au cours des sept dernières années, il serait prudent de s'arrêter un instant afin d'assurer solidement les gains déjà acquis. La vraie raison, je le crains, est tout autre: en premier lieu, il faut, avant de faire de nouveaux progrès dans ces domaines, que nous attendions la fin de la guerre froide et l'établissement d'une coopération internationale sincère entre les grandes puissances; en second lieu, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à la limite des possibilités d'action que lui donne la Charte dans sa forme actuelle.

103. Nous voilà donc revenus à notre point de départ. Nous nous rendons compte combien il est naïf et irréel de vouloir améliorer les niveaux de vie, favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et faire appliquer des règles de droit dans un monde où les hommes sont condamnés à vivre dans la crainte perpétuelle de l'anéantissement universel. Nous sommes bien forcés d'admettre qu'étant donné la Charte actuelle, l'Organisation des Nations Unies est incapable, en ce siècle atomique, de rendre les services que les peuples du monde attendent d'elle; et le plus important et le plus urgent de ces services est de sauver l'humanité de la menace de la destruction atomique.

104. Dans le discours auquel j'ai déjà fait allusion, le président Eisenhower a reconnu à juste titre que l'Organisation des Nations Unies avait exaucé certains de ces espoirs que les peuples du monde avaient placés en elle mais que, pour employer ses propres termes, "la sagesse, le courage et la foi qui peuvent réaliser en ce monde une paix durable entre tous les peuples" [470ème séance, par. 81] restent encore à venir. En d'autres termes, il reste à savoir si le bon sens et la conscience de l'humanité sauront s'affirmer en temps utile et avec l'efficacité voulue pour prévenir une guerre de destruction totale où l'on utiliserait les engins atomiques et les armes à l'hydrogène. Notre marge de sécurité est si étroite que nous devons nous demander si nous pouvons nous déclarer satisfaits de l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle existe actuellement, sachant qu'elle a été conçue pour répondre aux besoins de la période qui a précédé l'âge atomique, et si nous pouvons accepter le danger terrible que représente l'écart croissant qui existe entre la poussée de la science atomique et l'inertie de notre politique.

105. C'est là une question à laquelle il est difficile de répondre. Tout au long de l'histoire, les hommes ont cherché à conserver les formes et les institutions qui caractérisaient leur vie de tous les jours bien après que celles-ci avaient été dépassées par les idées et les préceptes de la science en marche. Toutefois, l'homme a toujours eu jusqu'ici une marge de sécurité suffisante qui lui a permis de s'adapter à temps aux circonstances nouvelles. A l'exception de certains raccourcis révolutionnaires, qui étaient souvent rendus nécessaires par l'accumulation massive de maux intolérables, il a presque toujours été possible de modifier les formes et les institutions anciennes afin de tenir compte des exigences imposées par l'avènement d'idées et de principes nouveaux.

106. Ce qui importe, je le répète, c'est de savoir si, en cet âge atomique, nous disposerons du temps nécessaire à cette adaptation. C'est là une question grave, mais qui ne doit pas donner lieu à des mesures dictées par la panique.

107. Nous devons, tout d'abord, repousser l'idée qu'il faut mettre au rebut l'Organisation des Nations Unies. Il me semble que, placé devant la possibilité d'un désastre universel, tout homme de bon sens sera enclin à se sentir sensiblement plus à l'aise et en sécurité s'il sait qu'il existe une telle organisation que dans le cas contraire. Même si c'est la seule chose que l'Organisation des Nations Unies pût nous donner, cela justifierait son existence.

108. Cependant, un simple sentiment de sécurité ne suffit pas. Le danger devant lequel se trouve l'humanité est réel et immédiat; ce danger, il s'agit de le combattre sur deux fronts à la fois. D'une part, nous devons nous efforcer de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies exerce toutes les fonctions que lui a conférées la Charte et mette en œuvre son influence morale indéniable afin de prévenir le désastre qui menace de s'abattre sur le monde. D'autre part, nous devons rechercher hardiment les moyens propres à renforcer l'Organisation des Nations Unies de façon qu'elle puisse, avant qu'il ne soit trop tard, prévenir une catastrophe universelle.

109. En d'autres termes, il ne suffit pas de dire que l'Organisation des Nations Unies est un pis-aller. Nous verrons bientôt qu'elle n'a aucune raison d'être si elle n'est pas ce que l'ingéniosité humaine peut concevoir de mieux et si elle n'est pas en mesure de manifester "la sagesse, le courage et la foi qui peuvent réaliser en ce monde une paix durable entre tous les peuples". Pour faire face à la révolution atomique, nous avons besoin d'une révolution politique qui soit au moins égale en imagination et en ampleur.

110. Conformément à l'Article 109 de la Charte des Nations Unies, la dixième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui doit avoir lieu l'année prochaine, examinera une proposition tendant à convoquer une conférence aux fins d'une révision de la Charte. Si cette conférence se réunit — et il faut espérer qu'elle se réunira — il est douteux cependant qu'aucun amendement important à la Charte puisse être approuvé. En effet, puisque les membres permanents du Conseil de sécurité auront le droit d'opposer leur veto à l'adoption d'un amendement, on peut évidemment penser que tout amendement tendant à renforcer les pouvoirs de l'Organisation des Nations Unies aux dépens du droit de veto des grandes puissances et du principe de la souveraineté des Etats n'a que de maigres chances d'être adopté.

111. Néanmoins, le proverbe est toujours vrai: "Nécessité est mère d'industrie". Nous voulons la paix, non plus seulement pour nous assurer une existence confortable, mais parce qu'elle est la condition indispensable sans laquelle l'homme ne pourra survivre. Cette pensée ne pénétrera pas facilement dans l'esprit des hommes, car ils sont habitués à rencontrer des dangers qu'il est toujours possible de mesurer et de surmonter. Mais l'imminence du danger qui nous menace finira fatalement par atténuer le pessimisme qui règne à l'heure actuelle et incitera tous les Etats Membres et, en particulier, les grandes puissances, à accepter plus volontiers les propositions relatives à la révision de la Charte des Nations Unies, si radicales qu'elles puissent être.

112. Lorsque nous examinerons les propositions d'amendement à la Charte, le critère qu'il faudra adopter ne devra plus être ce qui paraît possible au regard de la situation internationale actuelle, mais bien ce qui est nécessaire pour permettre à l'humanité d'échapper à la destruction atomique. Aussi faudra-t-il que l'on examine avec le plus grand soin toutes les propositions qui seront présentées afin de retenir celles qui permettront à l'Organisation des Nations Unies de faire face au danger qui menace le monde. Ces propositions auront trait certainement à des questions telles que la restriction de la portée de la compétence nationale et du concept de la souveraineté des Etats, la restriction ou la suppression du droit de veto, la création d'un système assurant une représentation pondérée des Etats Membres, la suppression des sièges permanents au Conseil de sécurité et l'attribution à l'Organisation des Nations Unies de l'autorité nécessaire pour donner effet à des décisions touchant la paix et la sécurité internationales, notamment en ce qui concerne la réduction des armements, le contrôle de l'énergie atomique et l'interdiction des engins atomiques.

113. Certains diront que c'est là une forme de "gouvernement mondial" et rejeteront ces propositions en les taxant d'utopiques et d'irréalisables. Mais, dans les circonstances actuelles, il est évident qu'aucune révision de la Charte des Nations Unies n'aurait pas de raison d'être si elle ne représentait un effort intelligent et audacieux en vue de combler l'écart qui sépare le possible du nécessaire. Et cela, nous ne pourrions le réaliser que si nous adoptons une attitude résolue et entièrement nouvelle, c'est-à-dire si nous attaquons de front et courageusement le problème de l'organisation internationale, sans nous laisser ébranler par les difficultés du passé ou de l'heure présente. Oublions-nous l'inertie qui pousse l'esprit humain à rechercher des solutions de facilité, à se contenter de demi-mesures ou d'expédients pour combattre des maux reconnus de tous? Non, certes. Mais si la force de l'habitude est assurément puissante, l'instinct de conservation l'est encore davantage. Nous devons donc, en cette matière, non seulement prévoir ce qui semble improbable, mais aussi tenter l'impossible. Sinon, il ne nous resterait qu'à accepter de voir le monde charrié bon gré mal gré vers le désastre, porté par le vent de la politique traditionnelle de la puissance et de la guerre.

114. Je n'ignore pas qu'il en est qui opteraient pour cette solution tragique. Ce sont ceux qui attaquent avec violence l'Organisation des Nations Unies, non parce qu'ils estiment qu'il faut l'améliorer ou la renforcer, mais parce qu'ils veulent la détruire complètement et amener chaque nation à se retirer, telle une tortue, dans la carapace de sa souveraineté. Ce n'est

pas par hasard que je fais cette comparaison avec la tortue. Je veux montrer ainsi qu'en cet âge de l'avion à réaction, nous ne pouvons nous permettre de revenir à l'époque des tortues. Monsieur le Président, Messieurs les délégués, il est beaucoup plus tard que nous ne le pensons.

115. M. URRUTIA (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Tout d'abord, Monsieur le Président, je veux associer ma voix à celles des autres représentants qui se sont félicités de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je vous adresse en même temps mes vœux les plus sincères pour le succès de votre mission. Je saisis également cette occasion pour redire à Mme Pandit combien nous apprécions et nous admirons le tact et l'efficacité avec lesquels elle a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée.

116. Pour la première fois au cours des neuf années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale se réunit sans être saisie de problèmes relatifs à des conflits armés dans une partie quelconque du globe. Cependant, cette tranquillité apparente nous fait penser quelque peu à ce calme temporaire qui précède la tempête, car, malheureusement, jamais les opinions n'ont été plus divergentes ni les positions plus tranchées dans le conflit idéologique qui divise les peuples du monde.

117. Chaque jour nous rapproche davantage de ce moment culminant de crise, de ce carrefour où il deviendra inéluctable de faire un choix entre le chemin de la paix ou la route de l'aventure. L'Organisation des Nations Unies a le devoir, dans des débats comme celui-ci, de faire une pose, de méditer et de se demander si elle s'est acquittée de la tâche primordiale qui lui a été confiée à San-Francisco, celle de maintenir la paix.

118. Quant à moi, je partage les inquiétudes et l'angoisse qu'éprouve le Secrétaire général lorsqu'il constate que, depuis quelque temps, de nombreux pays ont préféré chercher la solution de leurs problèmes hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et je crois que nous devons étudier, afin d'y porter remède, les causes qui ont incité ces pays à recourir à des méthodes différentes de celles que prévoit expressément la Charte.

119. Je partage également les préoccupations que mon vieil et grand ami, le général Rómulo, vient d'exprimer. Il serait absurde, à mon avis, de se dissimuler les faits ou de se faire des illusions. Le problème existe et, pour le résoudre, nous devons l'aborder avec franchise et en étudier les causes afin d'y remédier.

120. Il est facile d'attribuer exclusivement au problème du veto la paralysie dont souffre le Conseil de sécurité et de se bercer de l'illusion que l'inaction politique de l'Organisation des Nations Unies est seulement due à cette paralysie, mais je crois le moment venu de reconnaître que ce n'est pas la seule cause de notre échec.

121. De l'Organisation des Nations Unies, on peut répéter ce que disait il y a quelques mois M. Alberto Lleras, à Caracas, lorsqu'il a renoncé à son poste de Secrétaire de l'Organisation des Etats américains. L'Organisation est ce que ses Membres veulent qu'elle soit. Ils peuvent contribuer, de nombreuses manières, à la renforcer ou à diminuer son prestige, soit en la saisissant de questions qui, de par leur nature même, ne sont pas de son ressort et qu'en conséquence elle ne peut résoudre, soit en ne portant pas à sa connaissance

les problèmes qui doivent et peuvent être résolus conformément à la Charte de l'Organisation. Nous ne pouvons donc accuser personne en particulier du sort heureux ou malheureux de cette organisation, mais nous devons bien nous convaincre que nous sommes tous plus ou moins responsables du destin de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation donne le reflet de notre conduite en tant qu'Etats.

122. Une organisation de cette nature a facilement tendance à se transformer en une sorte de nouvelle entité de caractère étatique, en un supergouvernement jouissant d'attributions plus importantes que celles qui sont prévues dans sa constitution, mais on ne doit pas oublier que cet élargissement arbitraire de pouvoirs pourrait donner lieu à des réactions dont le résultat serait la disparition définitive de l'organisation internationale avec toutes les conséquences qu'entraînerait un tel échec, ou bien qu'en raison de l'importance de ces pouvoirs nous pourrions voir les divers pays lutter pour s'assurer le contrôle de l'organisation qui, avec ses pouvoirs démesurés, servirait d'instrument efficace d'intervention ou de pénétration pacifique.

123. Examinons d'un peu plus près comment la façon dont les Etats se conduisent peut contribuer, qu'ils en aient conscience ou non, à saper l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

124. L'organisation internationale n'est que l'aboutissement du processus général d'intégration des groupes sociaux tout au long de l'histoire. Comprenant la nature exacte de notre mission, nous pourrions accélérer la réalisation de l'unité essentielle de l'humanité. Nous ne pouvons espérer qu'en dix années les nations s'organisent en une société internationale parfaite, mais peut-être pensons-nous au nom de nous-mêmes que nous aurions pu mieux employer nos efforts.

125. Toutefois, il serait tout à fait injuste d'affirmer que, dans le processus d'intégration de l'organisation internationale, l'Organisation des Nations Unies n'a pas contribué au rapprochement des divers pays. Chaque année, on voit se préciser et renforcer les fondements d'une organisation internationale plus parfaite, bien que fréquemment nous ayons à faire face à la situation très gênante que nous impose l'attitude de certains peuples qui, exprimant sans doute le juste désir de voir régner la solidarité humaine, exigent de notre organisation qu'elle agisse d'une façon qui ne sera possible que lorsque toutes ses parties intégrantes seront dûment coordonnées.

126. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies a été chargée de rédiger des conventions sur des questions comme celle du respect des droits de l'homme ou du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, ces conventions n'ont pas encore été signées; il ne faut donc pas demander à l'Organisation internationale d'intervenir comme si elles étaient déjà en vigueur. Nous ne devons pas confondre des normes idéales avec des instruments juridiques exécutoires. Il ne faut pas non plus demander à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir dans des problèmes pour la solution desquels on ne lui a pas donné jusqu'ici des pouvoirs suffisants. En ayant recours à l'Organisation des Nations Unies dans des cas de ce genre, on contribue dans une large mesure à l'empêcher de se rapprocher progressivement de l'organisation internationale idéale que nous appelons tous de nos vœux.

127. Il est une autre difficulté qui tient non pas à l'Organisation elle-même, mais aux méthodes suivies dans les ministères des affaires étrangères des Etats

Membres. Au siècle où nous vivons, le domaine des relations extérieures s'étend à des problèmes dont personne autrefois n'aurait admis qu'ils relevaient de la compétence des ministères des affaires étrangères ou des départements d'Etat. Cependant, qu'ils s'appellent départements d'Etat, chancelleries ou ministères des relations extérieures, ils n'ont pas reçu en fait les pouvoirs qu'ils devraient détenir, dans le cadre de l'administration nationale de chaque pays, pour être à même de statuer sur les problèmes qui relèvent d'eux.

128. L'existence d'une organisation internationale n'est pas due à quelque caprice des nations désireuses de nouer des relations entre elles, mais elle est la conséquence logique d'un fait réel: dans un monde toujours plus resserré et toujours plus homogène, il est peu de questions qui demeurent strictement et absolument nationales. Il ne serait pas possible de nos jours à un Etat de légiférer sans tenir compte des règles admises dans le reste du monde. L'isolement ne peut plus se concevoir, à moins qu'il ne s'agisse d'une sanction prise contre celui qui veut ignorer les règles de la coopération internationale. Pour notre civilisation d'aujourd'hui, l'usage exclusif de son espace aérien, terrestre ou maritime par un Etat constitue un obstacle intolérable; dans le domaine de la santé publique, par exemple, les règlements ne doivent pas être établis uniquement en fonction de l'individu, mais également en tenant compte des Etats voisins. Si l'Organisation des Nations Unies n'a pu, comme elle l'aurait souhaité, s'occuper de ces problèmes ainsi que de beaucoup d'autres, ce n'est pas parce que la Charte présente des défauts, mais parce que les délégations reçoivent leurs instructions de ministères des affaires étrangères dont les méthodes sont surannées et qui n'ont pas su évoluer en même temps que l'organisation internationale. Dans chaque pays où il a été institué au ministère des affaires étrangères un service chargé des questions qui se rapportent aux organisations internationales, l'afflux des renseignements et des documents de toute nature submerge les modestes bureaux affectés à ce service; il est en fait dans l'impossibilité de traiter à fond aucune question et n'est donc pas en mesure d'imprimer à la politique nationale une orientation conforme à l'évolution historique. Ainsi, les ministères des affaires étrangères donnent assez souvent à leurs délégations à l'organisation internationale la consigne d'éviter autant que possible toute décision qu'ils seraient ensuite obligés de défendre devant le parlement. Alors que les ministères des affaires étrangères font preuve d'indécision et d'une inertie angoissante dans le domaine politique, les techniciens, sans tenir le moindre compte des chancelleries, s'arrogent une sorte de monopole des relations extérieures entre les nations, se réunissent en congrès internationaux où, se faisant le porte-parole de leur pays, ils engagent volontiers leur politique et leurs ressources et où ils acceptent des compromis que, dans la majorité des cas, le ministère des affaires étrangères ne réussit pas à faire ratifier par le parlement national. Parfois, il se produit le phénomène inverse. Dans le domaine économique, par exemple, les ministères des affaires étrangères ont compris qu'il était inutile de songer à une collaboration politique qui ne s'appuierait pas sur une complète collaboration économique. Malheureusement, on n'en est pas encore arrivé à obtenir que les ministères techniques, ceux des finances, du trésor, du commerce, en particulier chez les grandes puissances, observent les suggestions ou recommandations des ministères des affaires étrangères ou départements d'Etat qui, eux, se sont rendu compte qu'il faut satisfaire non seulement le

désir de paix et de sécurité internationales qu'éprouvent les peuples, mais également leur soif de justice et leur besoin de sécurité économique et sociale.

129. Il résulte de cette situation que les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies tergiversent et temporisent alors qu'il s'agit de résoudre les graves problèmes économiques et sociaux qui se posent dans les pays que l'on qualifie de sous-développés. D'assemblée en assemblée, on ajourne l'étude du problème du développement économique qui donnerait aux populations de nos pays des conditions de vie plus humaines et plus dignes et les mettrait mieux à même de défendre leurs intérêts ethniques et nationaux; l'Assemblée générale n'a jamais pris de décision importante dans une question si vitale pour l'avenir de nos pays. Il nous est donc permis d'affirmer que les convictions qui inspirent la politique de nos gouvernements à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que leur attitude dans la grande lutte idéologique dont le monde est aujourd'hui le théâtre, ne correspondent pas toujours au sentiment collectif de nos populations qui croient, peut-être à juste titre, que la première chose à faire est de consacrer tous ses efforts à résoudre le problème complexe du développement économique.

130. Du fait que l'on n'a pas compris la nécessité d'une collaboration économique plus étroite est née une situation étrange: les gouvernements et les ministères des affaires étrangères ou départements d'Etat s'entendent entre eux, mais à condition de ne pas affronter l'opinion publique de leur propre pays qui, dans sa misère, n'arrive pas à comprendre pourquoi la diplomatie internationale est incapable de forger l'instrument qui permettrait de résoudre ses problèmes économiques.

131. Il suffit de rappeler, à titre d'exemple, que depuis trois ou quatre ans les questions de la création d'un fonds spécial pour le développement économique et d'une société financière internationale ont été successivement inscrites à notre ordre du jour. Les pays d'Amérique latine ont estimé que ces institutions permettraient à leur gouvernement de mener beaucoup plus facilement à bien des programmes propres à améliorer les conditions de vie des populations. Cependant, à chaque session, l'on a renvoyé à plus tard toute décision ferme sur ces points; c'est pourquoi, comme l'a déclaré le représentant du Chili, M. Maza, dans son brillant exposé de jeudi dernier [475^{ème} séance], les pays d'Amérique latine ont pris la décision d'entreprendre l'étude de ces questions sur le plan régional, en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies.

132. Ces observations me conduisent à croire que nos désaccords actuels sont dus au fait que les gouvernements ont perdu confiance dans l'Organisation des Nations Unies et que, s'ils ont perdu cette confiance, c'est parce qu'ils n'ont pas pu ou qu'ils n'ont pas su faire servir notre organisation aux fins pour lesquelles elle avait été créée. S'ils n'ont pas su le faire, c'est parce qu'ils n'ont pas été en mesure de conférer des pouvoirs suffisants à leurs ministères des affaires étrangères.

133. Après avoir écouté l'admirable discours du général Rómulo, je me pose les questions suivantes. A quoi bon reviser la Charte si, dans les années à venir, les ministères des affaires étrangères restent incapables d'en tirer tout le parti possible? A quoi bon assurer à l'Asie une place au Conseil de sécurité, comme le général Rómulo l'a proposé, si, comme il l'a déclaré lui-même, le Conseil de sécurité ne sert aujourd'hui

plus à rien? A notre sens, les difficultés actuelles ne tiennent donc pas à l'Organisation elle-même, mais bien à nos gouvernements et à nos ministères des affaires étrangères.

134. Tous les instruments des Nations Unies, tous les organismes de coopération internationale qui y sont rattachés, toutes les mesures de sécurité ne joueront qu'un rôle de second plan tant que les ministères des affaires étrangères n'auront pas retrouvé dans tous les Etats les pouvoirs qu'ils devraient détenir. C'est à cette condition seulement que les divers pays pourront

repandre confiance en l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et tous les peuples de la terre retrouveront ainsi leur foi dans les destinées de notre organisation.

135. Le PRESIDENT: Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour ce matin. Deux représentants ont demandé à prendre la parole cet après-midi, et l'Assemblée générale serait reconnaissante à toutes les autres délégations qui voudraient bien parler aujourd'hui, dans l'intérêt du progrès de nos travaux.

La séance est levée à 12 h. 50.